

RÉUNION DU 5 NOVEMBRE 2021

SÉANCE DU VENDREDI 5 NOVEMBRE 2021

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-et-un et le 5 novembre à 9 heures, le Conseil départemental, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel du Département de l'Aveyron, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental.

Présents : Mme Valérie ABADIE-ROQUES, MM Jean-Philippe ABINAL, Vincent ALAZARD, Mme Monique ALIÈS, MM Claude ASSIER, André AT, Jacques BARBEZANGE, Mmes Stéphanie BAYOL, Michèle BUSSINGER, MM Hélian CABROLIER, Jean-Luc CALMELLY, Éric CANTOURNET, Michel CAUSSE, Bertrand CAVALERIE, MM Arnaud COMBET, Sylvain COUFFIGNAL, Sébastien DAVID, Mmes Nathalie DUGAST, Kateline DURAND, Virginie FIRMIN, Nadine FRAYSSE, M. Jean-François GALLIARD, Mmes Dominique GOMBERT, Émilie GRAL, MM Edmond GROS, Serge JULIEN, Mme Francine LAFON, M. Jean-Pierre MASBOU, Mmes Brigitte MAZARS, Cathy MOULY, M. Christian NAUDAN, Mmes Graziella PIÉRINI, Christine PRESNE, Nathalie PUEL, Gisèle RIGAL, Hélène RIVIÈRE, M. Jean-Philippe SADOUL, Mme Émilie SAULES-LE BARS, M. Christian TIEULIÉ, Mme Sarah VIDAL.

Absents : M. Vincent ALAZARD a donné pouvoir à M. Arnaud VIALA, M. Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Mme Francine LAFON, Mme Magali BESSAOU a donné pouvoir à Mme Dominique GOMBERT, Mme Annie CAZARD a donné pouvoir à Mme Gisèle RIGAL, M. Christophe LABORIE a donné pouvoir à Mme Monique ALIÈS, Mme Karine ORCEL a donné pouvoir à M. Jean-François GALLIARD, Mme Émilie SAULES a donné pouvoir à M. Serge JULIEN.

M. LE PRÉSIDENT - Mes chers collègues, hier soir nous avons appris le décès de Guy Dumas, qui était médecin de profession et qui, pendant 26 ans, a siégé dans cette maison. Certains d'entre nous avons eu la chance de travailler à ses côtés. Il a été Conseiller général du Canton de Laguiole pendant quatre mandats, entre 1985 et 2011. Il a en outre été maire de Laguiole entre 1971 et 1979 et à nouveau entre 1989 et 2001. Il nous a donc quittés hier et je vous propose que nous lui rendions hommage par une minute de silence avant le démarrage de nos travaux.

(L'Assemblée observe une minute de silence...)

Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, Madame la Secrétaire générale de la Préfecture, Monsieur le Sous-préfet ainsi que vos collaborateurs de l'État, Monsieur le Colonel du SDIS, Mesdames et Messieurs les Directeurs et agents de notre collectivité, Mesdames et Messieurs de la Presse, Mesdames et Messieurs,

Nous entamons ce matin une nouvelle séquence importante pour le département de l'Aveyron, une nouvelle session suivie d'une commission Permanente, session qui est un peu perturbée par, ce qu'un journaliste a très justement qualifié hier, avec un peu d'humour, de « lâcher de ministres » sur le département de l'Aveyron. Nous sommes à un rythme de deux visites ministérielles par semaine, ce que, je pense, on aura du mal à battre. Vous savez qu'aujourd'hui, la ministre Wargon, ministre du Logement, est dans le département et, outre le fait qu'elle sillonne certains territoires tout au long de la journée, elle vient également percuter un peu l'agenda de Madame la Préfète qui devait être à nos côtés ce matin pour faire le rapport des services de l'État de l'année 2020, rapport déjà différé par d'autres éléments qui étaient venus le perturber. Madame la Préfète, à son immense regret, a dû évidemment accompagner la Ministre.

Je lui avais suggéré que Madame la Secrétaire générale puisse faire le rapport en ses lieu et place. Elle a souhaité que Madame la Secrétaire générale, qui s'exprimera d'ailleurs dans un instant, soit présente ici ce matin, mais Madame la Préfète a enregistré en vidéo les éléments qu'elle souhaitait faire apparaître du rapport des activités des services de l'État. Nous allons évidemment débiter par cette séquence, une fois que je vous aurai planté un peu plus en détail le décor de ce que nous avons à l'ordre du jour de cette matinée.

Je voudrais également accueillir ici à nouveau notre collègue Sébastien David, Conseiller départemental de Saint-Affrique, dont vous savez que, quelques mois seulement après son élection en même temps que les nôtres à l'Assemblée départementale, il a dû se soumettre de nouveau au suffrage universel et qu'il est sorti victorieux d'une élection départementale partielle sur son canton. Bienvenue Sébastien ! Je crois qu'on peut l'applaudir.

(Applaudissements...)

Notre session ce matin, outre le fait qu'elle va permettre de réinstaller notre collègue dans les délégations qui étaient les siennes avant sa démission, va continuer le chemin que nous avons tracé, qui consiste à donner du sens et du contenu à l'action que nous conduisons auprès des Aveyronnais et pour le département.

*Conseil départemental de l'Aveyron,
Vendredi 5 novembre 2021.*

Deux éléments forts dans les rapports qui vous seront présentés ce matin. D'abord la création de l'Assemblée citoyenne aveyronnaise. C'est une promesse que nous avons faite à nos concitoyens lorsque nous étions encore candidats, c'est une promesse que nous tenons. Ce matin va être portée sur les fonts baptismaux cette assemblée qui va permettre à des Aveyronnais non élus, le plus possible représentatifs du département, des différentes catégories d'âge, socioprofessionnelles, des profils d'engagement, etc., de venir contribuer aux travaux que nous conduisons pour les Aveyronnais.

Nous tenons à délibérer ce matin de la création et des modalités de fonctionnement de cette assemblée citoyenne parce que nous voulons la solliciter afin qu'elle puisse donner un premier avis qui, probablement, sera un avis fondateur et très important à nos yeux, un avis sur notre projet de mandature. Et comme nous ne voulons pas que cet avis soit un avis simplement consultatif, nous voulons solliciter l'Assemblée citoyenne pour qu'elle le donne avant que nous-mêmes, Élus départementaux, approuvions définitivement le projet de mandature, de façon à pouvoir intégrer des remarques ou des commentaires ou des modifications que souhaiteraient les citoyens qui siégeront dans cette assemblée au rapport définitif qu'ensuite nous soumettrons à notre assemblée départementale et sur lequel vous aurez à délibérer.

L'Assemblée citoyenne sera officiellement créée ce matin. Elle sera installée rapidement et appelée à se prononcer sur le projet de mandature dans la foulée.

La deuxième délibération importante que je vais vous soumettre ce matin, c'est la création d'un pôle numérique. Nous avons affiché l'ambition de placer le département de l'Aveyron dans les départements pionniers en matière de numérique, d'énergie et d'innovation, et nous avons également affiché la volonté de rationaliser la manière dont nous mettons à disposition de nos propres politiques, mais aussi de tous les Aveyronnais, ces éléments essentiels de modernité que chacun est en droit d'attendre aujourd'hui. Il s'agira donc de préfigurer un rapprochement entre deux structures existantes que je cite, c'est le SIEDA et le SMICA, pour se doter d'une véritable force de frappe en matière de nouvelles technologies et d'innovation, et aussi de politique énergétique.

Enfin, je veux, dans ce propos liminaire, dire quelques mots des autres actualités de notre département. Le projet de mandature, j'y reviens d'un mot, est en voie d'achèvement. Nous travaillons actuellement, et il y aura évidemment des réunions de partage sur ce point, à son cadrage budgétaire et à la manière dont nous allons pouvoir mettre au rendez-vous des ambitions que nous nous fixons les budgets et les finances départementales.

Il y a également, début décembre, un temps fort qui est l'Assemblée des Départements de France, qui va se réunir à Bourg-en-Bresse, temps fort parce que c'est la première fois depuis le renouvellement des Conseils départementaux partout dans le pays. Temps fort aussi parce que cette assemblée des départements de France va pouvoir, à l'occasion de cette assemblée, juste avant la période présidentielle et législative de début 2022, faire valoir des points de vue, des attentes, des préoccupations des territoires, des départements, auprès des candidats, en tout cas des forces politiques en présence dans ces scrutins nationaux.

L'Assemblée des départements de France est en train de préparer une contribution au débat public national qui viendra éclairer le rôle essentiel de proximité que nous tenons auprès de nos concitoyens. Cette contribution se nourrit des remontées des départements. Il est donc proposé que nous nous réunissions tous, par-delà les appartenances politiques ou les appartenances de groupe, de façon à proposer une contribution du département de l'Aveyron en vue des assises des Départements de France début décembre. Une date va vous être communiquée très rapidement pour cette réunion, nous pensons qu'il serait intéressant que nous fassions ressortir du projet de mandature, que nous proposerons quelques jours après, trois ou quatre éléments saillants qui nous paraissent pouvoir être hissés au niveau national comme des traits distinctifs du département de l'Aveyron dans le paysage des départements de France.

Enfin, nous sommes mobilisés, outre ce travail de fond, sur des dossiers que je qualifie de gros et d'importants. Hier soir encore, nous étions un certain nombre à être aux côtés des salariés de la SAM à Viviez, dont l'inquiétude ne cesse de croître au fur et à mesure que l'attente s'allonge quant à la possibilité de reprise de l'activité. Plus globalement, cela appelle de notre part une grande vigilance sur la vitalité économique du territoire, les questions de recrutement, l'opération que vous avez validée et que nous avons lancée est en train de se mettre en place. Il y a également tout le travail que nous faisons actuellement avec des partenaires sur le dossier de la RN 88, sur lequel, j'espère dans les semaines qui arrivent, nous aurons des nouvelles à apporter à l'Assemblée départementale et aux Aveyronnais.

Enfin, comme je l'ai indiqué depuis le départ, notre réflexion sur les axes du projet de mandature s'assortit également d'une réflexion sur l'organisation interne de nos services ; la gouvernance, la manière dont nous voulons que nos collaborateurs soient organisés pour répondre le mieux possible aux buts que nous nous fixons est en voie d'être maintenant calée. Elle sera d'ailleurs exposée à notre équipe de Direction élargie lundi matin, de façon à ce que rapidement, partout dans les services, chacun puisse trouver sa place dans le dispositif que nous mettons en œuvre.

4

Voilà ce que je tenais à vous dire avant de céder la parole à Madame la Secrétaire générale. Je tiens à vous remercier de votre engagement, de votre travail une fois de plus, du climat dans lequel il se déroule depuis le début de la mandature.

Je tiens à remercier également nos équipes, tous les agents, chaque agent de la collectivité et des services qui lui sont associés, pour l'énergie qu'ils déploient au service des Aveyronnais. Et je tiens à remercier aussi, ici dans notre hémicycle, tous les Aveyronnais que nous avons les uns et les autres le plaisir de rencontrer, que j'ai le plaisir de rencontrer dans mes nombreux déplacements sur le terrain à vos côtés et qui ont tous à cœur, d'abord de donner le meilleur d'eux-mêmes pour le département de l'Aveyron, où qu'ils se situent, et ensuite d'accompagner avec leurs moyens ce que nous initions pour faire en sorte que l'Aveyron soit toujours plus attractif, toujours plus dynamique, et ait toujours plus d'envie, de projets et de motivation.

Voilà mes chers collègues, je cède immédiatement la parole à Madame la Secrétaire générale.

(Applaudissements...)

Mme KNOWLES - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Élus, Mesdames et Messieurs, je tenais effectivement à exprimer, comme l'a fait à l'instant Monsieur le Président, tous les regrets de Mme la Préfète de ne pas être présente ce matin dans cet hémicycle. Je crois que c'est un

temps extrêmement important que celui de la présentation du RASE qui, vous le savez, n'a pas pu avoir lieu l'an passé. Elle a souhaité pour ce faire réaliser une vidéo, qu'elle a enregistrée hier, où elle va mettre en avant les points saillants de l'activité 2020 des services de l'État, bien sûr une année 2020 très particulière.

Elle a également répondu, au travers de cette vidéo, aux questions que vous lui avez posées. Bien entendu, il y aura des occasions pour qu'elle puisse aborder avec vous de vive voix les sujets importants. Si vous avez des besoins d'informations complémentaires, nous serons en capacité, avec Mme la Préfète, d'y répondre ultérieurement.

Je voudrais également saluer l'ensemble des services de l'État qui sont présents aujourd'hui, la Préfète souhaitait effectivement que nous soyons présents à vos côtés pour rappeler aussi l'engagement fort de l'État à vos côtés tout au long de ces années. Je voulais saluer tout particulièrement mes collègues, Monsieur le Sous-préfet de Millau, Madame la Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue, et Claudine Lajus, la nouvelle Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale qui vient de prendre ses fonctions que nous accueillons chaleureusement. Vous avez auprès de vous les représentants forts du département qui représentent Madame la Préfète et je vous remercie pour cette séance.

(Projection de la vidéo enregistrée par Madame la Préfète)

Mme LA PRÉFÈTE – M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, bonjour. Ma mission de ce 5 novembre était initialement de vous présenter de vive voix le Rapport d'Activité des Services de l'État (RASE) pour l'année 2020, document qui vous a été remis il y a quelques jours.

Les agendas sont bousculés et les visites ministérielles nous montrent combien l'Aveyron est intéressant, ce que l'on sait, mais aussi intéresse parce qu'il est exemplaire à plus d'un titre, parce qu'il est précurseur sur nombre de sujets et parce qu'aussi, certainement, c'est un département qui sait accueillir. Ces visites successives sont une marque de reconnaissance par le plus haut niveau de l'Exécutif.

C'est ainsi qu'en ce 5 novembre, une nouvelle visite ministérielle me tient éloignée de votre assemblée. Sachez que je regrette de ne pas pouvoir avoir cet échange direct avec vous aujourd'hui, comme je l'avais envisagé. Mais ce n'est que partie remise. Comme nous en avons convenu avec le Président Viala, je viendrai à une de vos séances dans les prochains mois.

Pour autant, afin de ne pas retarder ni reporter cet exercice qui est déjà un peu tardif dans la saison, j'ai souhaité vous adresser cette vidéo, tournée dans votre hémicycle.

S'agissant des activités de l'État en Aveyron, au sens classique des missions de gestion qui lui sont allouées, elles n'ont pas manqué en 2020. Mais 2020, c'est dès le 17 mars une situation d'exception, un état d'urgence sanitaire et une pandémie que le monde découvre avec stupéfaction, souvent accompagnée d'angoisse et aussi parfois d'incrédulité. Pour toutes celles et ceux qui étaient en responsabilité, une situation inédite était face à nous, avec nombre d'incertitudes et d'interrogations à

prendre en compte pour que chacun de nos concitoyens soit protégé, bénéficie de ses droits, que les entreprises ne disparaissent pas et que la République continue de vivre malgré cette crise sanitaire.

Alors, bien sûr, l'État n'a pas été et n'est pas seul face aux épreuves. Les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel, en particulier en Aveyron et singulièrement le Conseil départemental dont vous êtes les élus. L'esprit de collaboration et de partage, le souci du dialogue et de la réflexion sont des atouts forts pour la mise en œuvre concertée des politiques publiques. Nous sommes tous ici attachés à la co-construction de nos actions avec ouverture, pragmatisme et compétence au bénéfice des Aveyronnaises et des Aveyronnais.

Dans ce contexte, j'ai souhaité une présentation qui reprenne les missions habituellement exercées malgré les circonstances ou dans des conditions toutes particulières, et aussi qui éclaire la gestion de crise ouvrant de nouvelles missions qu'il a fallu exercer pour répondre aux exigences de la situation que nous traversons.

S'agissant des missions de l'État, je ne vais pas reprendre tous les éléments que vous avez dans ce rapport, mais plutôt quelques points saillants sous l'éclairage des différents rôles que joue l'État : l'État protège, l'État soutient, gère et accompagne, l'État impulse.

Tout d'abord, l'État protège. Protéger, c'est d'abord faire respecter les règles de la République, c'est assurer la sécurité de nos concitoyens dans différents domaines, que ce soit la sécurité publique, sécurité civile, sécurité routière, mais aussi la sécurité sanitaire ou environnementale. Ce rôle protecteur de l'État s'exerce également en particulier avec acuité auprès des plus fragiles de nos concitoyens, avec des politiques adaptées. Un chiffre : 2 300 ! 2 300, c'est le nombre de femmes et d'hommes qui ont assuré la sécurité de nos concitoyens en Aveyron en 2020 en étant sur le terrain. Ce sont des policiers, des gendarmes et des sapeurs-pompiers, 10 % de policiers, 20 % de gendarmes, 70 % de sapeurs-pompiers pour résumer les chiffres. Ils ont fait partie des nombreux agents publics présents en première ligne sur le front du Covid. Leur mission, celle d'assurer la sécurité physique et matérielle de nos concitoyens, c'est la priorité fondamentale de l'État, car elle constitue le socle de notre démocratie.

Alors, en matière de sécurité publique, cette année 2020 a confirmé la tendance de l'année précédente, avec une baisse des faits de 8 %. Certes, une forte diminution des cambriolages pour la deuxième année consécutive, moins 24 % en zone police, moins 32 % en zone gendarmerie. Il y a eu bien sûr un effet confinement en 2020, mais cette tendance baissière a été confirmée, y compris après le confinement.

Je pense que les modes d'action de la délinquance se sont un peu modifiés et surtout, la réactivité des services dans la conduite des enquêtes n'est pas étrangère à cette évolution.

La lutte contre la délinquance passe aussi par la prévention. Et pour cela, en 2020 en particulier, l'État s'est engagé pour la prévention de la délinquance, pour la prévention de la radicalisation et pour la sécurisation des établissements scolaires. La lutte contre le trafic de drogue s'est également intensifiée. En 2020, ce sont 12 trafics qui ont été démantelés, notamment grâce à ce que l'on appelle la CROS, la Cellule de Renseignement Opérationnel sur les Stupéfiants, qui regroupe les services de police et de gendarmerie, de la douane, de la police judiciaire, de la police de l'air et des frontières. Cette cellule a été installée en 2020.

En matière de sécurité civile maintenant, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aveyron a mené environ 14 700 opérations en 2020. Quand on sait que 98 % de ses effectifs sont des sapeurs-pompiers volontaires, on appréciera l'engagement à la fois de ces pompiers et on appréciera aussi tous les services rendus, que ce soit la lutte contre les incendies, la lutte contre les feux de forêt en particulier lors de cette année 2020, et bien sûr les soutiens extérieurs et les secours aux personnes qui relèvent du quotidien, sans parler des activités nouvelles et décuplées pendant cette crise sanitaire.

Une préoccupation majeure des forces est également la sécurité routière. Les contrôles routiers, qu'ils portent sur la vitesse, l'alcool ou les stupéfiants, sont toujours des actions préventives. En 2020, cela a permis de relever plus de 15 000 contraventions et délits routiers alors que, parallèlement, le nombre d'accidents de faible gravité baissait de 23 %. Bien sûr, je n'oublie pas que notre département dispose d'un réseau routier très important, 16 000 km, qui est en bon état, dont l'entretien pour une très large partie relève de votre collectivité. En revanche, le nombre de tués sur les routes est toujours beaucoup trop élevé et en 2020 ce sont encore 18 personnes qui ont perdu la vie sur les routes aveyronnaises. Il est essentiel de continuer de nous mobiliser collectivement sur ce fléau.

La sécurité sanitaire : sans parler du Covid, l'année 2020 a aussi montré les liens entre santé animale et humaine. Une attention particulière a été portée sur le suivi de la progression de la peste porcine et de la grippe aviaire qui n'ont, par chance, pas touché notre département. Les contrôles sanitaires sont multiples et portent sur de nombreux produits, qu'ils soient végétaux ou animaux, sans que le grand public ne le mesure. C'est un des rôles de l'État dans ces sécurités.

S'agissant localement des six abattoirs aveyronnais, leur fonctionnement a été régulier tout au long de l'année ; hormis à Rodez où une suspension d'agrément a été prononcée après la mise en ligne d'une vidéo par une association. La vigilance, bien sûr, se poursuit en matière de contrôle et de respect des exigences sanitaires.

La sécurité environnementale : difficile en gestion, il s'agit à la fois d'assurer le développement économique, mais aussi de respecter l'environnement, les deux ne se concilient pas de manière aussi intuitive. En 2020, un certain nombre d'installations classées pour la protection de l'environnement ont été acceptées après, bien sûr, instructions et contrôles. Ce fut le cas plus particulièrement pour le traitement des déchets avec Solena. En 2020 également, une étude sanitaire et environnementale a été lancée sur les sites de Villefranche-de-Rouergue, Vézis et Pichiguet, qui sont des sites historiquement concernés par des mines de plomb, de zinc et d'argent.

Ce rôle protecteur de l'État s'exerce tout particulièrement aussi auprès des plus fragiles de nos concitoyens. Protéger, c'est prendre soin des plus fragiles, des victimes. Des missions qui vous parlent bien évidemment, Mesdames et Messieurs qui êtes élus du Département. C'est aussi une fierté de l'État que de pouvoir protéger les plus fragiles d'entre nous.

Pour 2020, deux éclairages sur ce thème avec deux créations importantes dans le département :

◊ pour les enfants souffrant de handicap, création d'un comité de suivi départemental de l'école inclusive. Il s'agit de pouvoir proposer des solutions pédagogiques, humaines et éducatives adaptées pour ces enfants.

◊ deuxième éclairage, les victimes de violences conjugales avec la création d'une cellule opérationnelle dédiée dont le but est de compléter le dispositif existant, d'améliorer la coordination des

services d'accompagnement. Je rappelle que chaque année, en Aveyron, ce sont près de 400 nouvelles victimes de violences conjugales qui sont accompagnées, notamment par le Centre d'information des droits des femmes et France Victimes 12.

Protéger nos concitoyens est primordial et il est aussi important que l'État soit en soutien et accompagne nos concitoyens dans chaque étape de leur vie, mais aussi les entreprises, quand c'est nécessaire, et bien évidemment les collectivités locales dans leurs projets territoriaux.

L'État soutient, gère et accompagne. Je le disais pour nos concitoyens, l'État est présent à tous les moments de la vie. Je souhaite faire un éclairage avec quelques exemples sur le cadre scolaire lorsqu'ils sont étudiants ou lors de la recherche d'un emploi, mais également au cours de la vie pour leurs conditions de vie. Ainsi, depuis septembre 2020 le premier campus connecté labellisé en Aveyron a ouvert à Espalion. Ce dispositif permet à nos jeunes issus de territoires ruraux de poursuivre leurs études supérieures à distance, c'est-à-dire en restant sur leur territoire. Ce dispositif promeut l'équité territoriale et l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur. Le campus d'Espalion propose à cet effet une soixantaine de formations en lien avec différentes universités.

L'accompagnement vers l'emploi est également une des politiques publiques primordiales de l'État. En 2020, en sus des autres dispositifs existants, l'État a engagé le plan « Un jeune, une solution » pour aider à l'embauche. En Aveyron, c'est un millier de contrats qui ont été signés, avec 690 employeurs différents. Je tiens à préciser également que l'insertion des travailleurs handicapés est pleinement intégrée à cette politique de l'emploi. À ce titre, en Aveyron ce sont cinq entreprises adaptées et conventionnées qui ont pu bénéficier en 2020 d'aides significatives de l'État.

L'État peut donner des aides significatives, mais l'État s'engage également aux côtés des services qui soutiennent les personnes en situation de handicap en finançant à hauteur les trois services mandataires judiciaires à la protection des majeurs du département. Cela représente en 2020 3 M€.

Parmi les autres politiques où l'État est en soutien, gère ou accompagne, je voudrais donner quelques illustrations partenariales : le plan de lutte contre la pauvreté qui fait l'objet d'une convention entre le Département et l'État, la protection de l'enfance avec la convention tripartite Département/ARS que je cosigne également, ou encore la lutte contre l'habitat indigne tant en zone urbaine que rurale, dont le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne a diligenté 51 visites de diagnostic en 2020, c'est-à-dire l'équivalent d'une par semaine, malgré la période Covid. Bien sûr, cette coordination existait déjà depuis plusieurs années, mais son activité a été remise en lumière avec les graves accidents aux terribles conséquences humaines, comme ce fut le cas à Marseille, je pense que vous vous en souvenez.

L'État soutient, accompagne nos concitoyens et reste un interlocuteur financier pour les entreprises ou les collectivités locales. Je reviendrai plus particulièrement tout à l'heure sur les mesures relatives à la crise. Mais il me paraît important de préciser que les dépenses de l'État exécutées en Aveyron au titre de l'année 2020, tout compris, en intégrant les salaires ou les pensions des fonctionnaires de l'État, représentent 1,4 milliard d'euros qui sont injectés de manière directe ou indirecte dans l'économie locale.

Enfin, et ce point n'est pas des moindres, en 2020 a eu lieu la création de l'ANCT, l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, et la mise en place de sa déclinaison locale, le Comité local de Cohésion territoriale. Dans le département, je suis la représentante déléguée de l'ANCT avec auprès de moi 4 délégués adjoints, ce sont les trois sous-préfets et le Directeur des Territoires. L'enjeu de l'agence est bien d'accompagner la mise en œuvre des mesures en faveur des territoires et de soutenir l'émergence des projets des collectivités locales. Je vais revenir plus précisément sur cet aspect au point suivant.

Le point suivant, un État qui impulse. Les collectivités locales, et vous êtes bien placés pour le savoir, sont les acteurs de proximité par essence et le renforcement de la cohésion sociale et territoriale et la mise en œuvre des politiques publiques s'appuient sur des partenariats. Des actions où l'État soutient, mais où il va aussi pouvoir impulser dès lors qu'il s'agit d'enjeux majeurs, nationaux ou dont l'ampleur nécessite une politique globale. L'État va aussi pouvoir donner une impulsion sur des projets territoriaux grâce au programme de l'ANCT tout particulièrement. Il en va ainsi du programme « Petites villes de demain » qui s'adresse aux villes de moins de 20 000 habitants, qui s'exerce après le succès du programme « Action cœur de villes » qui concernait les villes un peu plus importantes. Les communes choisies dans le cadre de « Petites villes de demain » bénéficient pour six ans, qui est le temps d'une mandature, d'un accompagnement et de ressources financières ou techniques pour renforcer l'attractivité du territoire. Dans le département, ce sont 19 communes qui ont été retenues pour en bénéficier.

Autre impulsion qui se poursuit avec une démarche labellisée sur les services publics en territoires avec les France Services. Il s'agit là de pouvoir procéder aux démarches administratives du quotidien pour l'ensemble de nos concitoyens à moins de 30 minutes de chez soi. Sous l'impulsion de l'État, nombre d'opérateurs publics et de collectivités territoriales se sont mobilisés et ainsi, fin 2020 ce sont 13 France Services qui étaient labellisés en Aveyron.

Je pourrais reprendre d'autres items comme le déploiement de la fibre et l'accès au numérique ou le New Deal pour la téléphonie. Mais, dans le temps qui m'est imparti, je souhaite revenir sur cette crise sanitaire qui est venue brutalement bousculer nos priorités et avec laquelle il a fallu apprendre à vivre, à s'adapter, mais aussi avec laquelle il a fallu poursuivre l'exercice des missions.

L'État comme rempart, dernier rempart peut-être, dans les crises majeures. Dès le mois de mars 2020, lors de la première vague épidémique, le gouvernement s'est engagé pour protéger tous les Français. Des mesures exceptionnelles ont été prises afin d'endiguer l'épidémie, en fermant les commerces, les lieux de convivialité tels que les bars, les restaurants ou les discothèques, mettre en place un confinement, voire le couvre-feu, avec comme seule et unique boussole la préservation de la vie.

Il est toujours temps, je dirais même facile, de critiquer à rebours des événements, mais l'objectif était clair : face au risque de saturation du système hospitalier, il fallait protéger nos concitoyens. Alors, dès les premiers jours de cette crise, tous les services de l'État se sont mobilisés pour accompagner les Aveyronnaises et Aveyronnais et permettre à la vie de se maintenir dans un quotidien percuté, bousculé par cette nouvelle réalité. Quelques exemples, je pense notamment au rôle pivot joué par l'ARS, mais aussi à l'Assurance maladie, au SDIS, aux partenaires de la Sécurité civile lors des opérations de dépistage organisées dans tout le département. Également à la cellule de conseil mise en place au centre

hospitalier de Rodez pour assurer un suivi médical de proximité. Je pense aussi aux services de l'Éducation nationale qui ont instauré un plan pour permettre la poursuite de l'enseignement à distance de nos jeunes élèves, puis par le biais du dispositif « Vacances apprenantes » ce sont 400 élèves qui ont participé à des activités culturelles, sportives, de loisirs afin de renforcer leurs apprentissages scolaires, se cultiver, se dépenser et aussi s'aérer après la période de confinement.

Pour accompagner les personnes les plus fragiles, les distributions alimentaires et de produits d'hygiène se sont multipliées. Un centre d'accueil dédié aux personnes sans domicile a également été installé à Najac pendant le confinement. Les entreprises aveyronnaises n'ont pas été oubliées avec la mise en place d'un soutien financier sur mesure et immédiat pour chacune d'entre elles. De mars à décembre 2020, ce sont près de 2 500 entreprises qui ont bénéficié d'un prêt garanti par l'État, qui a représenté au global 361 M€. Ce sont plus de 8 700 entreprises qui ont pu se voir verser le Fonds de solidarité, représentant en tout 48,5 M€. Enfin, le dispositif d'activité partielle a été pris en charge par l'État à hauteur de 60 M€.

Cette crise nous a obligés à revoir nos priorités. L'État a mis en place des mesures d'urgence pour soutenir les principales victimes de la crise, notamment les entreprises, et malgré les difficultés de l'année 2020 tous les services de l'État ont continué à fonctionner et à rendre les meilleurs services possible à nos concitoyens.

Pour résumer 2020, l'État en Aveyron a été un État protecteur, mais aussi un État moteur. Et quand je dis État protecteur, c'était un protecteur au quotidien parce qu'il y avait une crise. Quand je dis un État moteur, c'était pour tenir et c'était aussi pour pouvoir relancer l'économie à l'issue de cette crise.

Je vais terminer mon propos en assurant que ce n'est qu'ensemble, État et collectivités territoriales, que nous pourrons faire avancer l'Aveyron dans l'intérêt de sa population. Et je sais que nous partageons ce point de vue tous ensemble ici.

Je voudrais aussi remercier les élus présents aujourd'hui pour le travail qu'ils effectuent chaque jour pour tous nos concitoyens. Enfin, je remercie également les services de l'État et salue leurs efforts et leur plein investissement au quotidien au service de la population. Vous me connaissez, le dialogue avec les partenaires de l'État est à mes yeux primordial. C'est pourquoi je serai toujours disponible pour échanger avec vous de manière simple et directe, comme vous me connaissez. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT – Madame la Secrétaire générale, juste avant que nous ne redonnions la parole à Madame la Préfète qui va se prêter à l'exercice de répondre à des thèmes de questions que vous avez bien voulu nous faire remonter et que nous lui avons fait passer, je me permets de vous demander de remercier Madame la Préfète pour cette présentation et de lui faire part également en mon nom vraiment et sincèrement, et au nom de tous mes collègues, de la satisfaction que nous avons à travailler avec elle, avec vous, avec l'ensemble des services de l'État, dans un climat de confiance réciproque et d'écoute. Merci beaucoup.

Mme KNOWLES – Je n'y manquerai pas M. le Président. Merci beaucoup.

Mme LA PRÉFÈTE - Mesdames et Messieurs, nouvel enregistrement en fin de journée concernant les thèmes ou questions qui ont été proposés. J'ai eu quelques petites heures assez brèves pour évaluer ces réponses et en tout cas essayer d'être le plus précise possible.

Je vais les reprendre, sachant que s'il y a besoin d'éléments plus complets, je crois que le Président n'hésitera pas à me solliciter et nous ferons des compléments ; nous sommes aussi en période de congés et tous nos collaborateurs compétents ne sont pas tous au bureau en cette période.

Premier élément, la SAM et les actions de l'État pour assurer la survie du site. Je ne vais pas refaire l'histoire, vous la connaissez tous, je pense, dans le département, d'autant qu'un certain nombre d'entre vous étaient présents ou sont présents dans les différents comités et réunions qui sont organisés soit localement, soit directement par la ministre de l'Industrie.

Depuis plusieurs mois, l'État travaille selon trois axes qui se complètent :

- d'abord auprès de Renault et de potentiels repreneurs, cela fait maintenant quasiment huit mois que ce travail est effectué à la fois par le Ministère et par un certain nombre d'intervenants. L'engagement de chacun, y compris de la ministre de l'Industrie elle-même l'a poussée à rencontrer CIE, leader mondial de la fonderie à Madrid ces toutes dernières semaines. Malheureusement, on attend toujours, on n'a pas obtenu d'offre de leur part à cette date. Ça, c'est pour les offres s'agissant de la procédure et de l'état où l'on en est aujourd'hui.

- deuxième axe de travail de l'État, le soutien direct pour le territoire, en particulier un financement du cabinet Ernst & Young afin de faire émerger et soutenir des projets pour les entreprises et surtout pour le territoire. L'idée, c'est de pouvoir concrétiser des projets qui seraient émergents et d'avoir des engagements d'ici la fin de l'année et de pouvoir les appuyer.

- troisième axe de travail s'agissant des salariés, car on sait que, malheureusement, il ne pourra pas y avoir, quelle que soit la situation, la reprise de l'ensemble des 336 salariés aujourd'hui. Depuis le mois de juillet, on avance sur deux phases, mais en tout cas pour donner de l'information aux uns et aux autres, on a anticipé la mise en place de la cellule d'appui, c'était en juillet, pour les salariés qui le souhaiteraient de disposer de toutes les informations et mesures d'accompagnement qui sont possibles en cas de perte d'emploi, compte tenu du « plan sous-traitance automobile » que je ne vais pas détailler là devant vous, mais qui est très complet, qui a été spécifiquement mis en place dans le cadre du plan de relance et pour toute la filière automobile.

Où en est-on de la situation ? Le tribunal de Commerce, lors de son audience du 22 octobre, a fixé une date d'examen des offres désormais au 19 novembre. Tout le monde travaille pour qu'une offre soit déposée, c'est très clair, y compris de tous les services de l'État jusqu'au plus haut niveau. Je vous ai évoqué la ministre, Madame Pannier-Runacher tout à l'heure. J'étais la semaine dernière à Figeac lorsque le Premier ministre était présent et avait accepté une audience pour les représentants des personnels de la SAM. Le Premier ministre a entendu les organisations syndicales. Il s'est clairement engagé sur cette volonté forte de réindustrialisation du pays, bien sûr dans différents secteurs, mais y compris pour la filière automobile. Je peux vous dire qu'il suit personnellement ce dossier. Voilà ce que je peux vous dire à l'heure où je vous parle, s'agissant de la SAM.

Deuxième question, tout autre domaine, le Nutri-score pour le roquefort. Quelle est la position de l'État sur ce sujet ? Le Nutri-score, on en parle beaucoup et lorsqu'il est venu en Aveyron au cours des dernières semaines, mais il l'avait déjà évoqué dans d'autres visites qu'il avait faites, je pense en montagne au Grand-Bornand, le ministre de l'Agriculture a bien explicitement indiqué qu'il avait

conscience que le système d'étiquetage facultatif allait impacter en particulier les produits de montagne défavorablement. Pourquoi défavorablement ? Parce que l'indication qui est portée se fait pour 100 grammes et que le cahier des charges ne prend pas en compte la réalité de la consommation. Une dose de roquefort par 100 grammes, cela biaise un peu le dispositif. Ce n'est pas ce qu'on mange dans une dose.

Il a clairement pris position en déclarant que la méthodologie de ce système d'étiquetage devait être revue. Il défend cette position très clairement. Il a confirmé aussi avoir des alliés en Europe puisque c'est au niveau européen que tout cela se discute, l'Espagne et l'Italie sont dans le même cas que la France pour un certain nombre de leurs produits. Le dossier de la réouverture des discussions sur ce cahier des charges est clairement au programme ; l'idée étant de faire en sorte que la méthodologie ne vienne pas mal noter nos fromages et nos AOP, dont le roquefort.

La position de l'État est claire : la défense des produits nationaux, surtout quand on met en place des outils inadaptés qui ne sont pas cohérents avec la consommation, ce que je vous évoquais en prenant l'exemple des doses. Voilà pour le Nutri-score.

Question suivante l'obligation vaccinale dans les EHPAD, les problèmes de recrutement à la suite de cette obligation et de manière générale le recrutement dans les EHPAD. Quelles mesures l'État envisage-t-il de prendre à plus long terme pour résorber la pénurie de professionnels en dehors des annonces qui ont été faites de créations de postes qui restent théoriques en l'absence de candidats ?

L'obligation vaccinale pour les personnels qui sont dans les établissements où l'on a des résidents qui sont des publics fragiles me paraît juste normale, en tout cas pour protéger les uns et les autres et surtout éviter les situations d'enfermement qu'ont pu connaître les résidents lors du premier confinement. Je pense que je n'ai pas besoin de développer plus que cela cette thématique.

Le problème du recrutement me semble par contre être un sujet, certes un sujet qui n'est pas nouveau. On avait, avant la crise Covid, déjà des tensions sur les métiers du grand âge pour prendre un terme un peu plus générique, qui ont été accentuées par la crise. Je ne pense pas que ce soit l'obligation vaccinale qui a accentué le sujet, ce sont des métiers qui sont difficiles à plus d'un titre. Cela a été pris en compte lorsqu'il y a eu les échanges concernant le Ségur et un certain nombre de revalorisations ont été engagées.

Aujourd'hui, on n'est pas sur une situation où l'on a un afflux de main-d'œuvre qui arrive, simplement de manière concrète pour résorber cette pénurie de personnel au plan national et au plan local, deux axes :

- la valorisation des métiers. L'ARS a travaillé avec l'ARACT (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) au plan régional en Occitanie sur les conditions de travail, donc un certain nombre d'examens et d'analyses sur comment on travaille, comment ça se passe pour aussi porter, aider les résidents, ce sont des métiers physiques, et voir comment on peut travailler pour éviter d'avoir des difficultés physiques dans ces emplois. Donc, un certain nombre de formations sont en cours avec les opérateurs.

Cet été, un dispositif national a été mis en place pour les personnes qui sont en insertion professionnelle pour leur présenter les métiers, pour les inciter ou leur faire découvrir parfois. Une autre

mesure a également été prise s'agissant de la revalorisation de ces métiers. Dans le département, cela a signifié l'équivalent de 8 000 heures supplémentaires, je ne sais pas si c'est le terme heures supplémentaires, mais 8 000 heures de travail que l'État a financé et qui incite à travailler, ou en tout cas à découvrir le métier et à pouvoir s'y intégrer.

- Au plan départemental, le Service public de l'emploi départemental, le travail en réseau qui est conduit a bien identifié les besoins avec tous ces acteurs, les besoins précis et détaillés sur les différents établissements. Ce chiffrage a été fait et aujourd'hui les acteurs, je reprends Pôle Emploi, mais il n'y a pas que Pôle Emploi, tous ceux qui participent, je pense à la Mission locale et je pense aux autres également qui travaillent en adéquation avec les demandeurs d'emploi, c'est-à-dire pour vraiment faire « matcher », pardonnez-moi cet anglicisme, mais en tout cas trouver cette adéquation.

Les comités territoriaux de ce service public de l'emploi qui se tiennent les 19 novembre, 20 novembre et 2 décembre entre Millau, Villefranche-de-Rouergue et Rodez vont être le moment clé pour voir où l'on en est de cette adéquation sur une localisation plus précise, l'arrondissement, avec l'idée de pouvoir l'identifier au niveau de chaque EPCI. Je pense que d'ici la fin de l'année, on aura un état des lieux très précis sur combien on aura pu pourvoir d'emplois, ou en tout cas on aura identifié les besoins, les possibilités de transfert, et combien il nous reste encore à faire sur ce cheminement.

Le chemin est difficile, il sera probablement long, mais on poursuit le sujet. Dans ce cadre, je ne parle même pas du plan qu'a annoncé le Premier ministre, parce que là, on est à plus long terme. Mais on a quand même plus d'1,4 milliard qui est mis sur la table pour cette transition vers les emplois soit en tension, soit les nouveaux emplois. Ce sera probablement l'occasion de revenir vers vous de manière plus précise et détaillée sur ces sujets. La question me paraissant être plutôt à court terme.

13

La question suivante, la RN 88 et plus précisément quelle date prévisionnelle pour l'ouverture de la déviation de Baraqueville ? Je voudrais tout simplement rappeler ce que l'Assemblée doit bien connaître : l'aménagement en cours sur cette déviation de Baraqueville, c'est 14 km, qui doit permettre de dévier la commune de Baraqueville et donc permettre d'achever l'aménagement à deux fois deux voies de la RN 88 entre le Tarn et Rodez.

Quel est l'état d'avancement ? La première section de cette déviation a été mise en service fin octobre 2019. La deuxième section est en cours de travaux. La mise en service de cette deuxième section de Baraqueville est prévue au premier trimestre 2023, pour répondre très précisément à la question.

Ce que je peux ajouter : le coût à terminaison de cette opération est de 240 M€, incluant un surcoût de 15 millions du fait de suggestions géotechniques apparues en 2017, mais là aussi tous ceux qui connaissent le dossier en ont entendu parler, sachant aussi que la totalité des montants inscrits au CPER a été déléguée à la DREAL, donc on n'a pas de sujet financier là-dessus.

Question suivante, l'orientation RSA à la suite du refus sur la vaccination, annonce qui prévoit que les salariés suspendus et privés de salaire parce qu'ils ne disposent pas d'un schéma vaccinal complet ou d'un pass sanitaire puissent percevoir le RSA. Alors, j'ai découvert un peu le sujet pour tout vous dire en lecture.

Un point dans le département : dans le département, notre niveau de vaccination est élevé, il n'est pas parfait, mais on est quand même à un haut niveau, voire même à un très haut niveau si on se compare. Dès lors qu'on regarde le nombre de personnes qui n'ont pas répondu à une obligation vaccinale alors que leur profession l'exige, ce nombre est vraiment très faible. C'est le constat que l'on peut faire.

Bien sûr, il peut y avoir des choix individuels qui conduisent à une situation de recherche d'un nouvel emploi puisque, que ce soit des soignants, que ce soit en libéral ou à l'hôpital, ou que ce soit des pompiers ou des militaires, tous ceux qui ont des obligations vaccinales, s'ils ne remplissent pas ces conditions et cet engagement de cheminement vaccinal peuvent perdre leur emploi. Donc, c'est en fonction de chacun des employeurs, chacune des administrations ou d'employeurs privés dont il peut s'agir. Le cas échéant, la perte d'emploi c'est une inscription à Pôle emploi et une indemnisation chômage. En tout cas, c'est un schéma qui peut intervenir.

Il me semble, je peux me tromper en découvrant la problématique, mais il me semble qu'il faudrait donc que ces personnes arrivent en fin de droits pour solliciter le RSA. Compte tenu de la situation des entreprises en recherche de main-d'œuvre dans le département et pour le coup, dans tous les secteurs, je m'interroge sur le nombre de cas susceptibles d'être concernés ou d'être dans cette situation dans le département. Voilà le contexte du département et comment je le perçois à la lumière de cette question.

Je voudrais rappeler aussi que le RSA est un minimum social versé aux personnes qui sont en situation précaire et c'est une règle de droit commun, ce qu'il me paraît difficile de remettre en cause sans remettre en question le principe de solidarité nationale, et à ma connaissance, ce n'est absolument pas dans les intentions du gouvernement. Voilà ce que je peux dire sur ce sujet.

14

L'insécurité et la délinquance dans les petites villes qui augmentent dans les départements, même ruraux. Est-il prévu de renforcer les forces de police par des moyens humains et matériels supplémentaires en Aveyron ?

Renforcer les moyens des forces de l'ordre ? Oui, je dirais bien sûr, ce n'est pas nouveau, c'est le cas. On a eu le Beauvau de la sécurité et un certain nombre de mesures ont été actées et ont déjà été mises en œuvre, que ce soit des moyens humains ou matériels. Je vais peut-être rappeler qu'on a eu, sur décision du Ministre, 6 arrivées au commissariat de Millau en début d'année 2021. On a eu, pour prendre des aspects plus matériels, le renouvellement des véhicules, que ce soit police ou gendarmerie, vous avez pu le voir dans la presse locale puisque j'avais accompagné ces renouvellements.

Les perspectives sur la situation RH de nos forces de l'ordre, qu'elles soient police ou gendarmerie : il y a, comme souvent avec des mouvements ou des départs en retraite, des renouvellements, mais je reste très vigilante sur ces sujets.

S'agissant des matériels, on a également des éléments nouveaux qui doivent arriver, que ce soient les caméras piétons, que ce soit un certain nombre d'outillages ou de matériel qui sont prévus.

Alors quand on évoque la sécurité et la délinquance dans les territoires même ruraux, il y a un point qui me tient à cœur, c'est la prévention puisqu'on peut effectivement faire de la répression, il faut le faire, mais si on peut faire de la prévention on limite cet autre aspect de répression.

Je voulais rappeler que l'État est prêt à financer des intervenants sociaux, que ce soit au niveau des commissariats de police ou au niveau des brigades de gendarmerie, qui me paraissent très adaptés

aux difficultés du département. L'idée, c'est que ce soit un emploi qui puisse être cofinancé par une collectivité et d'autre part par l'État, chacun prenant sa part ; la personne étant là pour traiter des sujets d'ordre social. Et souvent, en secteur rural c'est plutôt des problèmes d'ordre social qui risquent de dériver, et qui le jour où ils dérivent lorsqu'ils ne sont pas traités en amont, deviennent des cas difficiles, parfois dramatiques. Et dans ces cas-là, on passe à la répression et on trouve effectivement qu'on n'a pas assez de forces de l'ordre pour cela. Cela permettrait d'avoir un vrai continuum de sécurité, passant du social, le traitant au bon endroit, et de l'autre côté ce qui doit relever de la sécurité. Je ne parle pas du continuum avec les possibilités de police municipale, cela peut aussi faire l'objet d'échanges qu'on pourrait avoir un jour prochain.

Autre sujet proposé, la surpopulation carcérale avec le cas de Druelle. Les personnes qui sont enfermées en général sont celles qui sont considérées comme dangereuses pour l'environnement, pour nos concitoyens, si elles étaient en liberté. On ne met pas en prison juste pour le plaisir ou par facilité. Un certain nombre de dispositifs sont mis en œuvre, sont à la main de la justice pour avoir des peines adaptées qui permettent aux personnes concernées à la fois de payer leur dette vis-à-vis de la société, mais aussi de ne pas se désocialiser complètement, et éventuellement s'ils ont un emploi de pouvoir le garder.

Mais aujourd'hui ces dispositifs ne suffisent pas forcément et un certain nombre de personnes condamnées se retrouvent effectivement en prison. Même si des moyens importants sont alloués à la justice, cela fera deux années de suite que le budget de la justice augmente de 8 %, deux fois 8 %, ce qui est à la fois inédit et nécessaire. Alors, parmi ces montants financiers, bien sûr il y a eu le recrutement de magistrats et le fait de pourvoir tous les emplois nécessaires, mais l'essentiel allant aussi aux moyens de fonctionnement pour l'administration pénitentiaire qui, je ne vous le cache pas, connaît des difficultés à la fois sur ses établissements et sur ses conditions

Ce n'est pas tout à fait le cas de l'établissement de Druelle, en ce qui concerne l'état dans lequel se trouve cet établissement qui a de mémoire une dizaine d'années ; si certains d'entre vous ont eu l'occasion d'y aller, il est dans un très bon état, avec de très bonnes conditions s'agissant de la qualité à la fois de l'environnement et des conditions pour les détenus.

En revanche, effectivement au cours de cet été, là où l'on avait une prison prévue pour une centaine de détenus, au plus fort on est monté jusqu'à 180 détenus, ce qui ne correspond pas à des conditions normales et ce qui a été d'ailleurs dénoncé par ceux qui sont venus visiter et faire l'état des lieux.

Des efforts sont faits, ce n'est pas parfait. Aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, on n'est plus dans ces niveaux-là, même si on est au-dessus de 100, parce qu'on voit que la nécessité fait qu'il y a besoin de plus de 100 personnes, compte tenu du fonctionnement de la justice actuelle et surtout des délits et crimes qui sont commis.

Le plus simple, c'est aussi de rappeler ce que disait le Garde des Sceaux qui était en visite en Aveyron hier soir lors des États généraux de la justice, il rappelait combien les besoins étaient importants et, comme je vous l'ai dit, les masses financières sont mises et les efforts budgétaires sont là. Mais la difficulté reste aussi de trouver des territoires pour construire de nouvelles prisons. C'est une difficulté

à laquelle il faut faire face. Alors évidemment, ce n'est pas que cela qui va résoudre la problématique de Druelle, mais on voit bien que c'est une problématique d'ensemble, nationale. En tout cas, on reste en vigilance sur les conditions dans lesquelles cela se passe.

Question suivante, le positionnement de la Région par rapport au CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique), la Région ne semble pas vouloir s'associer au CRTE. Quelle est la réaction de l'État face à cette position ?

Je ne connais pas la position de la Région qui ne voudrait pas ou autre ; ce que je peux vous dire pour notre département c'est que les CRTE ont vu leur définition dans une circulaire du Premier ministre fin 2020, d'octobre de mémoire, dans laquelle il était très clair que le périmètre du ou des CRTE devait être départemental ou infradépartemental. En clair, pas plus petit qu'un EPCI, mais pas plus grand que le département. C'est la circulaire.

Dans notre département, 6 CRTE sont en cours de construction. Certains sont à la maille de l'EPCI, d'autres sont à la maille de plusieurs EPCI agrégés en quelque sorte. C'est le cas de PETR où parfois il y a tout ou partie puisque certains PETR prennent tout le monde, dans d'autres il y a des dissociations. L'un d'entre eux est également porté par le Parc naturel régional des Grands Causses au sud, qui a un périmètre qui est assez clair. Voilà les trois types de portage qu'il peut y avoir.

Il peut y avoir un portage par un opérateur de la Région s'agissant du PNR. La Région aurait souhaité il y a quelques mois qu'effectivement tous les parcs puissent porter les CRTE. Ce n'était pas possible avec le PNR de l'Aubrac, dans la mesure où il a un périmètre qui est extra départemental, il prend bien sûr sur l'Aveyron, mais aussi sur nos deux départements voisins, Lozère et Cantal. In fine, vous le savez, j'avais souhaité que les collectivités locales se prononcent sur le porteur de leur CRTE ; certaines ont souhaité que ce soit à leur niveau EPCI, d'autres ont fait les autres choix que je vous ai décrits.

Quant à savoir si la position de la Région est différente, cela me semble assez logique puisque le périmètre ne peut pas excéder le département, donc cela ne me semble pas être un problème, la Région ayant des CTO (Contrats de Territoire Occitanie) qui sont en cours de construction. Je pense à la complémentarité et pas à une opposition sur ce point.

Question suivante, la gendarmerie de Rivière-sur-Tarn, quelle est l'avancée du projet de construction ? Je me suis fait un petit peu expliquer. Aujourd'hui, on a une caserne à Rivière-sur-Tarn qui est propriété de la commune. Cette caserne est un peu un peu ancienne, elle date des années 70 et elle ne correspond plus aux normes ni aux standards, elle est vétuste manifestement.

Problématique : le colonel Fagard avait rencontré les élus locaux pour proposer un projet de construction d'une nouvelle caserne, un certain nombre d'éléments ont été abordés et surtout l'identification d'une emprise foncière et le choix du cadre juridique le plus adapté. Manifestement, l'emprise foncière a bien été identifiée, mais concernant le cadre juridique, le groupement de gendarmerie de l'Aveyron est en attente d'une délibération du Conseil municipal, puisqu'il y a soit l'option pour le décret de 93, cela veut dire que la mairie est maître d'œuvre et propriétaire de la caserne

et qu'elle perçoit un loyer annuel. Soit le décret de 2016, où on a une délégation du projet, soit à un particulier, soit à un office HLM, qui est alors propriétaire du bien et qui perçoit les loyers.

Dès que ce cadre juridique sera posé, le projet pourra se poursuivre. On attend la délibération du Conseil municipal sur l'option juridique, voilà où l'on en est à ma connaissance de ce projet.

Question suivante, scolarisation des jeunes en situation de handicap, les actions de l'État. J'ai évoqué dans mon discours sur le Rapport d'Activité des Services de l'État en 2020 la création du comité de suivi de l'école inclusive, avec des solutions pédagogiques, humaines ou éducatives pour les enfants en situation de handicap. Je vais peut-être vous donner un état des lieux que m'a donné la DSDEN. En Aveyron, les élèves accompagnés sont, pour 80 % d'entre eux, accompagnés par des AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap) qui sont mutualisés. On a un AESH qui accompagne plusieurs élèves en fonction de leurs besoins, c'est ce qu'on appelle l'AESHM pour Mutualisé, qui participe à la recherche de l'autonomie progressive et complète du jeune et non un étayage complet par un accompagnement à temps plein. C'est vraiment aider l'enfant ou le jeune avec sa situation de handicap à avoir son autonomie et accroître son autonomie en fonction, bien sûr, de la pathologie ou du handicap qu'il a.

Aujourd'hui en Aveyron, on constate, malgré une démographie en baisse, que les dispositifs d'unité locale d'inclusion scolaire, en premier et en second degré, augmentent clairement. Cela veut dire qu'on accompagne mieux ceux qui en ont besoin. Pour vous dire la situation, on a des enfants en nombre résiduel scolarisés en ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) ou disposant d'un AESH entre 180 et 200, qui sont en attente de placement en établissements médicosociaux.

L'Aveyron s'est inscrit dans cette stratégie autisme en 2020 qui a permis de créer la première unité d'enseignement maternel autisme à Rodez et une deuxième à Millau en 2021, et un Dispositif dit d'AutoRégulation, le DAR, qui est implanté à Firmi. Voilà un petit peu ce qui se passe sur le sujet.

On n'est peut-être pas au top complet ou en mesure de répondre à la totalité des besoins encore, il faut continuer de travailler le sujet, mais en tout cas ce n'est pas un sujet qui est oublié, il est travaillé et clairement pris en compte.

La question suivante était un état des lieux du CPER, le Contrat de Plan État-Région. Je ne suis pas sûr qu'on soit dans la bonne instance ni avec les bons interlocuteurs. Le Contrat de Plan État-Région, c'est un contrat signé entre la Présidente de Région et le Préfet de Région. À ma connaissance, il doit être prochainement présenté à l'Assemblée régionale.

S'agissant de notre département, sur certaines lignes du contrat de plan des rencontres directes avec les élus du département et le Préfet de Région ou le SGAR se sont déroulées au cours du premier semestre. Certains projets ont été portés à ma connaissance parce qu'il y est prévu un certain nombre de lignes de financement. J'ai en tête l'abbaye de Conques ou de Sylvanès pour parler culture. Un certain nombre d'autres n'avaient pas encore les éléments financiers à ma connaissance.

Quant à faire l'état des lieux, c'est vraiment trop tôt à mon sens.

Question suivante, EHPAD de Rulhe, l'État s'engagera-t-il sur un projet de modernisation dans le cadre du Ségur de la Santé ? Le Ségur de la Santé, vous le savez, reprend un certain nombre d'actions s'agissant des établissements et des territoires. Il y a à la fois des sujets d'investissement, ce qui est le sens de la question, me semble-t-il, et des sujets de désendettement d'un certain nombre d'établissements. À ce jour, je n'ai pas le fléchage des investissements qui sont programmés dans le cadre de ce Ségur pour le département de l'Aveyron. Je pense qu'on le saura dans les toutes prochaines semaines. En revanche, ce que je sais, c'est que 35 M€ sont fléchés pour le désendettement des hôpitaux du département. Mais je n'ai pas pour l'instant les investissements programmés. Évidemment s'agissant d'EHPAD, le Conseil départemental sera un des tout premiers informés, je m'y engage bien évidemment.

Si des éléments complémentaires étaient nécessaires, nous les mettrions à votre disposition. Je vous remercie de votre attention et vous dis à bientôt et j'espère de manière directe et physique. Merci.

M. LE PRÉSIDENT - Je tiens à dire à nos collègues, à mes collègues, que je prends part à leur frustration de ne pas avoir pu avoir un échange direct avec Mme la Préfète, mais on va l'organiser. J'ai surtout une pensée pour ceux qui auraient pu vivre cet exercice pour la première fois, il y en aura d'autres et on va faire en sorte de trouver d'autres temps de partage avec Mme la Préfète.

Avant que nous ne laissions Mme la Secrétaire générale et les représentants de l'État regagner leurs activités, je vous propose que nous examinions en leur présence le rapport sur le SDACR qui concerne le SDIS et les pompiers, dans la mesure où c'est une compétence que nous avons en partage avec l'État et que je juge intéressant que, Mme la Secrétaire générale, vous puissiez entendre ce qui est à porter à connaissance de l'Assemblée départementale ce matin.

18

1/ OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE SDACR

M. LE PRÉSIDENT - Cette présentation va se faire avec l'appui d'un diaporama. Le SDACR est le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques. Il s'agit d'un document structurant du SDIS qui est élaboré et révisé tous les cinq ans. C'est un pas de temps assez rapproché. Il permet de mettre en adéquation la demande et l'offre en matière de distribution des secours sur le territoire départemental.

Le SDACR, à partir d'une stratégie d'orientation et de couverture opérationnelle, définit l'implantation des casernes ainsi que leur dimensionnement en effectifs et en moyens. C'est vous dire si ce travail est fondateur à la fois sur le plan de l'état des lieux, parce que tous les cinq ans, cela signifie qu'il y a une évaluation de la manière dont les secours ont été sollicités et déployés sur le territoire départemental, mais tous les cinq ans cela signifie également que l'on révisé la stratégie que l'on a, notamment en matière de maillage et également de présence évidemment des sapeurs-pompiers, et pour ce qui est du cadre de l'Aveyron, des sapeurs-pompiers volontaires dans les équipements que nous prévoyons sur notre territoire.

La méthodologie de révision est un travail qui a été conduit au cours des mois qui viennent de s'écouler à travers un nombre de réunions conséquent, vous voyez qu'elles sont au nombre de 30, dans six groupes de travail et en mobilisant 60 sapeurs-pompiers. La première des étapes a consisté à faire le

bilan des préconisations du SDACR précédent qui datait de 2014, et à faire une analyse et une évaluation de l'activité opérationnelle du SDIS entre 2014 et 2020, c'est-à-dire pendant la durée de vie du SDACR.

La deuxième étape a consisté à évaluer l'organisation opérationnelle du SDIS avec une consultation interne, ces fameuses 30 réunions de travail dans six groupes qui ont regroupé 60 sapeurs-pompiers de tous grades et de tous statuts, représentant le territoire dans son ensemble. Parallèlement dans un souci de progrès, l'équipe projet a consulté aussi les services partenaires et notamment le SAMU.

Troisième étape, la prise en compte des observations du rapport d'octobre 2019 de l'Inspection générale de la Sécurité civile quant à l'évaluation périodique de l'efficacité des mesures mises en œuvre afin de limiter le nombre d'interventions liées aux carences ambulancières privées et à la mise en place d'une interface entre le logiciel métier du SAMU et le logiciel métier du CTA (Centre de Traitement de l'Alerte). On a évalué aussi le nombre de départs en sous-effectifs et on a développé pour les équipes spécialisées les mutualisations en matière de formation et d'intervention.

Que nous dit cet état des lieux ? Il nous dit qu'entre 2014 et 2020, il y a eu une augmentation de 16 % des interventions moyennes par jour, ce qui représente quand même 41 interventions quotidiennes. Si on se compare aux autres SDIS de notre catégorie, on est entre 18 et 84, ce qui signifie que nous sommes à peu près à la médiane. Pour 100 000 habitants, le SDIS 12 a 5 400 interventions, les départements qui sont dans notre catégorie se situent entre 4 700 et 9 322.

Je ne vais pas détailler chacune des préconisations, mais les risques courants vous les avez ici : les secours d'urgence aux personnes, les secours routiers, l'incendie, les missions diverses, les phénomènes météorologiques, les risques liés au transport de matières dangereuses et, singularité du département par rapport à d'autres, les risques liés aux grands barrages.

L'organisation de la réponse opérationnelle, vous la voyez à travers cette carte qui, par des couleurs, montre la rapidité d'intervention en temps. Les zones en vert foncé sont à moins de 15 minutes, les zones en vert plus clair sont entre 15 et 20 minutes, les zones orangées sont entre 20 et 30 minutes et les zones rouges sont dans un délai d'intervention supérieur à 30 minutes. Vous vous rendez compte que le maillage en centres de secours et, outre le maillage en centres de secours la capacité des centres à répondre à l'appel, c'est-à-dire à armer un véhicule, à faire démarrer une intervention puisque cela exige évidemment que nous ayons suffisamment de sapeurs-pompiers mobilisés et mobilisables au moment où l'intervention est souhaitée, conditionne vraiment l'accès de nos concitoyens à un secours rapide et efficace.

Vous vous rendez compte à travers cette carte que les zones qui méritent que nous nous y penchions, fort heureusement, sont peu nombreuses. Mais nous avons cette considération à avoir.

L'amélioration de la réponse opérationnelle consiste bien sûr à faire en sorte, comme je viens de l'indiquer, qu'on puisse armer un véhicule. Et pour armer un véhicule d'urgence aux personnes, il faut trois sapeurs-pompiers durant la journée en semaine. Vous avez un certain nombre de centres qu'on a listés sur le côté dans le tableau, et la carte elle-même montre en vert foncé les centres où 90 % des interventions peuvent être armées, c'est-à-dire qu'on peut démarrer dans 90 % des cas en journée en semaine. En vert plus clair, c'est 80 %. Il y a deux nuances de vert. En jaune c'est 70 %, en orange 60 % et en rouge c'est inférieur à 60 %.

On retrouve aussi, outre la particularité de la carte précédente sur l'éloignement de certaines zones par rapport au centre de secours le plus en proximité, il y a également la difficulté liée au fait que certains centres ont un déficit de pompiers mobilisables au moment où l'intervention est souhaitée. Cette carte que vous avez sous les yeux est élaborée sur la base de moyennes. C'est une carte dont vous comprenez aisément qu'elle est en permanente évolution puisque la vie d'un centre de secours n'est pas quelque chose de linéaire et que la capacité de mobilisation d'un centre de secours évolue évidemment au gré de la disponibilité des sapeurs-pompiers qui le font vivre et de l'effectif et de beaucoup de paramètres.

La carte suivante est plus rouge vif puisque là on examine l'armabilité pour la lutte contre l'incendie avec non pas 3, mais 6 sapeurs-pompiers mobilisables dans la journée. Vous voyez qu'évidemment la situation devient plus complexe. Nous avons beaucoup plus de rouge et beaucoup moins de vert foncé. D'ailleurs, le vert foncé se trouve essentiellement autour des centres de secours principaux où l'effectif est composé de sapeurs-pompiers professionnels qui, naturellement, eux, sont davantage mobilisables.

Les flux de renforts entre centres d'incendie et de secours puisque notre maillage, outre le fait qu'il a la vertu d'être dense, a également la vertu de permettre des interactions entre les territoires de compétence des différents centres de secours. Vous l'avez sur cette carte, il est difficile de le détailler, mais vous voyez qu'il y a évidemment ce qu'on peut qualifier d'entraide ou d'interventions croisées entre les centres de secours. En clair, lorsqu'un centre n'est pas en capacité d'armer un véhicule pour une intervention, il est fait appel à un ou plusieurs centres autour. C'est ainsi que lorsque vous êtes présents dans les cérémonies de Sainte-Barbe, on vous détaille le nombre d'interventions, mais on vous parle aussi parfois des interventions qui ont été faites pour un territoire voisin parce que le territoire voisin, ce jour-là à ce moment précis, n'était pas en mesure de répondre à l'appel.

20

Les préconisations qui sont sur la table comme propositions d'amélioration dans le SDACR, c'est d'abord :

- pour le SUAP (Secours d'Urgence Aux Personnes) :

◇ de continuer à développer les déposes en maison de santé en coopération avec les différents partenaires ;

◇ de revoir la convention avec le SAMU et d'y intégrer les ambulanciers et la notion d'urgence ;

◇ de réaliser une étude sur la possibilité d'effectuer des jonctions de VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes) à VSAV pour éviter qu'un VSAV qui part d'un centre de secours très éloigné du centre hospitalier soit absent de son centre de secours pendant 3, 4, 5 heures, le temps de faire l'aller, la dépose, le retour, la remise en état du véhicule pour une éventuelle prochaine intervention ;

◇ de créer un Véhicule Infirmier en journée en semaine, en plus des dispositifs actuels permettant de pallier l'absence d'infirmier au niveau local ou de permettre la jonction avec des secours des secteurs éloignés.

- Pour le secours routier :

◇ de mettre en place un plan de formation secours routier de mise à niveau pour l'ensemble des sapeurs-pompiers concernés.

- Pour l'incendie :

◇ de lancer une réflexion sur la mise en place des tuyaux en écheveau ;

◇ de prévoir à l'avenir d'uniformiser le parc des moyens aériens en faisant uniquement l'acquisition d'échelles aériennes afin de faciliter la prise en main des différents modèles par les conducteurs ;

- Pour les opérations diverses :

◇ de poursuivre les affectations de VSAV réformés dans les centres d'incendie et de secours de quatrième et de cinquième catégorie.

Il est également prévu pour les risques complexes, qui impactent principalement les équipes spécialisées, de réviser la stratégie d'emploi des embarcations.

Les deux diapositives que je vais commenter maintenant portent sur le maintien et le renforcement de la ressource volontaire qui est, si je puis m'exprimer ainsi, le nerf de la guerre pour notre Service d'incendie et de secours départemental.

Il est préconisé :

◇ de garder le groupement comme structure territoriale et de le placer au cœur du management du SDIS. Vous savez qu'actuellement, le département est divisé en groupements et que ces groupements ont vocation à servir de support à l'organisation interne de chacun des centres de secours. La préconisation qui porte le numéro 29, dans la liste longue des préconisations qu'on ne peut pas détailler ici ce matin, consiste à renforcer cette notion de groupement qui est en fait un support de proximité pour l'ensemble des centres de secours qu'il recouvre ;

◇ de définir précisément les missions et les champs de compétence des groupements, c'est la préconisation 30 ;

◇ de soutenir, d'encourager et d'accompagner nos chefs de centre de secours afin qu'ils se concentrent au maintien de la capacité opérationnelle de leurs entités. La mission d'un chef de centre de secours est une mission complexe et polymorphe ;

◇ d'encourager l'engagement citoyen à travers le volontariat, en particulier dans les secteurs où l'armabilité en journée, que vous avez vue sur les cartes, est très faible voire nulle. Et je vous répète que nous allons conduire, dans le cadre de nos travaux autour notamment de la jeunesse et des collégiens, une réflexion sur la façon dont les élus départementaux peuvent être porteurs d'un message à l'adresse des jeunes sur la nécessité de penser à cet engagement et à son importance pour notre département et pour la société dans son ensemble ;

◇ de faciliter l'exercice du volontariat et d'optimiser la disponibilité opérationnelle. C'est l'éternelle question de savoir comment on rend possible le fait d'être sapeur-pompier volontaire en même temps que l'on est évidemment professionnel au travail dans une entreprise ou dans une collectivité, et comment on fait en sorte que l'engagement en tant que sapeur-pompier volontaire soit le plus possible compatible avec le reste de ses engagements professionnels et de vie ;

◇ enfin de fidéliser la ressource de volontaires. On vous indique ici que la durée d'engagement d'un sapeur-pompier aveyronnais est de 12,2 années contre 11,6 en France, on est un peu au-dessus de la moyenne nationale, ce qui est plutôt positif, mais à conforter parce qu'au cours des dernières années

cette durée d'engagement a eu tendance à décroître. La durée d'engagement d'un homme est de 14 ans, celle d'une femme est de moitié 7,6 ans ; ce qui souligne d'une part qu'un effort a déjà été fait sur l'arrivée de femmes dans le corps des sapeurs-pompiers volontaires et qu'il doit être conforté de plusieurs manières. Lorsque vous sillonnez, comme je le fais, nos centres de secours, vous voyez que la cohabitation des sapeurs-pompiers hommes et femmes est l'objet d'attentions, notamment par rapport à la configuration des lieux, etc. mais cela ne suffit pas. Et très souvent, une femme qui, outre son travail et ses autres engagements, est aussi une mère de famille, a plus de difficulté à soutenir cet engagement dans le temps, à le prendre même, qu'un homme. Donc, c'est une réflexion qu'au SDIS on a également à cœur de porter.

J'ai essayé rapidement de tracer les éléments essentiels que contient le SDACR, il est évidemment beaucoup plus détaillé et beaucoup plus exhaustif dans sa présentation intégrale que ceux parmi vous qui siègent au Conseil d'administration du SDIS ont pu découvrir, qu'on tient à la disposition des Conseillers départementaux qui souhaiteraient approfondir cette question.

L'Assemblée départementale est appelée à prendre acte de cette présentation, sachant que nous avons également au SDIS un autre élément important en cours de déploiement qui est le projet d'établissement qui, finalement, vient chapeauter le SDACR en prévoyant les éléments stratégiques et les moyens nécessaires pour pouvoir les atteindre de façon à ce que nous continuions de servir à nos concitoyens un Service d'Incendie et de Secours de qualité et de proximité et que nous continuions aussi de témoigner à l'ensemble de nos sapeurs-pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires, notre soutien, notre reconnaissance et notre désir de faire en sorte que leur exercice soit rendu le plus possible et facilité dans toutes les conditions.

Il y a une question sur laquelle vous comprenez qu'on a un enjeu majeur en Aveyron comme ailleurs, c'est celui de la jonction entre les activités du SDIS et les activités de la santé, du SAMU, puisqu'à chaque fois qu'une intervention concerne du secours à personne, elle résulte, s'il y a des choix sur le SDIS, d'un arbitrage qui a fait qu'on a commandité le SDIS plutôt qu'une équipe liée au ministère de la Santé et au SAMU.

C'est un point central de la réflexion nationale d'articulation entre les services de secours. C'est un point central de la réflexion que nous avons à porter aussi sur le territoire départemental. C'est également un point central de la loi qui est en train d'être achevée et d'être votée au Parlement qui porte le nom d'un de ses coauteurs, qui est Fabien Matras, sur laquelle j'ai beaucoup travaillé d'ailleurs, et qui va permettre que, notamment sur la notion de réception de l'appel d'urgence, nous préfigurions des éléments novateurs. Je vous dis qu'au SDIS de l'Aveyron, nous avons l'intention rapidement de nous pencher sur la question d'une plateforme unique de réception des appels d'urgence qui permettrait de regrouper à la fois nos forces du SDIS et également les services du SAMU de façon à ce qu'on ait des arbitrages qui se fassent sur le même lieu, avec une régulation en mesure de tenir compte évidemment de la nature de l'appel et de l'urgence, mais aussi de la façon dont on organise les secours pour ne pas prélever sur un pan de nos services des moyens qui pourraient peut-être être plus utiles à d'autres types d'interventions.

Ce sont des sujets extrêmement importants parce qu'on ne peut pas imaginer le développement d'un territoire comme l'Aveyron et aussi de tous les projets que nous souhaitons y voir naître, sans que nos concitoyens aient l'assurance qu'à tout moment ils sont en mesure d'être secourus s'ils en ont besoin, eux-mêmes ou leurs biens.

Voilà ce que je tenais à vous dire et je conclus cette présentation en remerciant, à travers M. le Colonel, les équipes du SDIS pour le travail qu'elles ont effectué pour élaborer ces schémas et actuellement aussi pour en faire la présentation dans toutes les instances qui sont amenées à les valider avant qu'ils puissent être mis en œuvre dans les mois et les années qui arrivent.

Mme KWNOLES – Merci M. le Président. Je m'associe vraiment à vos remerciements parce que j'ai trouvé cette présentation extrêmement claire avec ces éléments de diagnostic qui sont fondamentaux, sous forme de cartographies, je crois qu'on a bien repéré les points de fragilité et le plan d'action qui en découle me semble très intéressant.

Vous l'avez dit, il y a deux sujets importants : c'est l'articulation des moyens SDIS SAMU, premier point fort, et le deuxième dans les axes de progrès qu'on peut attendre, c'est effectivement la ressource humaine. Là oui, je pense qu'il y a un sujet qui est général sur les questions, notamment d'engagement volontaire, en l'occurrence là il s'agit de sapeurs-pompiers volontaires ; il faut qu'on puisse attirer de nouvelles personnes. Il y a le sujet des femmes bien entendu. Vous l'avez rappelé, il faut aussi accompagner ces volontaires pour qu'ils puissent assurer cette activité-là tout en préservant leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Je pense qu'il y a des enjeux forts pour la protection de nos concitoyens. Nous serons à vos côtés.

M. LE PRÉSIDENT - Merci Mme la Secrétaire générale.

Je vais suspendre quelques secondes la séance pour reconduire Mme la Secrétaire générale et les services de l'État et nous reprenons en suivant.

(Suspension de séance de 3 minutes...)

M. LE PRÉSIDENT - Nous reprenons si vous voulez bien, mes chers collègues.

Si chacun a pu regagner sa place, je vous propose donc que nous reprenions nos travaux.

Je l'ai exprimé et je regrette vraiment que l'agenda de ce que la Préfecture appelle les VO, c'est-à-dire les Voyages Officiels, soit venu bousculer la présentation du rapport des services de l'État car j'aurais vraiment aimé que nous puissions avoir avec la Préfète un échange sur des sujets qu'évidemment elle a commentés, mais dans un exercice qui était d'une tout autre nature. Elle le regrettait sincèrement autant que nous. Moi, je lui avais suggéré que Mme la Secrétaire générale pouvait peut-être la remplacer, elle en a décidé autrement, c'est son choix. Nous allons chercher à organiser une autre séquence d'échanges avec elle.

Je vous dis également qu'à un moment donné, j'avais envisagé que nous puissions reporter cette présentation à notre prochaine session, mais cela paraissait difficile pour une raison simple, c'est que c'est la session au cours de laquelle nous allons adopter le projet de mandature et que c'était difficilement compatible.

1/ RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS DÉPARTEMENTAUX, DE L'ACTIVITÉ ET DU FINANCEMENT DES ORGANISMES DÉPARTEMENTAUX

M. LE PRÉSIDENT - Dans cette même réunion aujourd'hui, nous avons un point qui consiste à adopter ou en tout cas à valider le rapport d'activité de nos propres services sur l'année 2020. Ce rapport d'activité vous a été adressé, évidemment, avec l'ensemble des rapports.

C'est un document conséquent de plusieurs dizaines de pages dont je vous dis de manière tout à fait sincère que je ne souhaite pas le commenter moi, s'agissant de l'exercice 2020 au cours duquel je n'étais pas membre de l'Assemblée départementale. Je préfère que vous en ayez pris connaissance en tant qu'élus départementaux comme vous le souhaitez.

Je vais simplement vous demander s'il y a des questions sur ce rapport d'activités ou des remarques. Je n'en vois pas.

Je vais faire une correction. Une erreur s'est glissée dans des chiffres qui sont pourtant des chiffres clés, c'est évidemment une simple erreur de manipulation informatique. Dans les chiffres du RSA dans ce rapport d'activité, il vous est stipulé que pour l'année 2020, il y avait 4 486 foyers bénéficiaires du RSA dans notre département, que le montant des politiques d'insertion était de 3 965 875 €. L'erreur porte sur le montant de l'allocation RSA que nous avons payée, le montant que vous avez dans le rapport est de 3 765 146 €, nous ne savons pas du tout d'où il sort, mais ce n'est pas 3 765 146 €, c'est 26 765 146 €. C'est une erreur de frappe, je vous indique que nous la corrigeons bien sûr et que sera versé à la délibération le rapport avec les bons chiffres. J'imagine que cela n'avait échappé à la sagacité d'aucun d'entre vous.

Pas de question ? Pas de remarque sur ce rapport d'activité ? Je vous propose que nous l'adoptions, qui est contre ? Qui s'abstient ? Parfait. Je vous remercie.

2/ DÉCISION DE COMPLÉTER LA COMMISSION PERMANENTE

M. LE PRÉSIDENT - Nous entrons dans une série de délibérations consécutives à l'élection partielle du canton de Saint-Affrique et donc au retour à sa place, si je puis m'exprimer ainsi, de notre collègue Sébastien David. Nous avons tout d'abord, compte tenu de cette élection où nous étions passés au moment de la démission de Sébastien David de 46 membres de notre assemblée et donc de 46 membres de notre commission Permanente, puisque nous sommes tous membres de la commission Permanente, à 45.

Je vous demande si vous êtes d'accord pour que nous refixions le nombre de membres de la commission Permanente à 46.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Merci.

3/ ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. LE PRÉSIDENT - En vertu de la délibération que vous venez de prendre à l'unanimité et dont je vous remercie, je vous informe que j'ai reçu une candidature pour le 46^{ème} poste de membre de la commission Permanente et qu'il s'agit de celle de Sébastien David, la seule que nous puissions recevoir puisque tous les autres sont déjà membres. La concurrence était de fait assez limitée.

Je la mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, M. Sébastien David est membre de la commission Permanente.

4/ FORMATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

M. LE PRÉSIDENT - Nous avons donc le 23 juillet 2021 fixé la composition de huit commissions thématiques. Je vous propose aujourd'hui de compléter ce vote initial et en particulier d'approuver l'élection de Sébastien David au sein de la commission des Finances. Il aura également, en sa qualité de membre de la commission des Finances, une délégation de fonction pour les fonctions d'administration relevant de la responsabilité du Président du Conseil départemental dans le domaine du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, merci.

Je vous demande également d'approuver l'élection de Mme Cathy Mouly à la commission de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire, en remplacement de M. Bertrand Cavalerie, qui nous a fait part de son souhait de ne plus siéger dans cette commission.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Nous voulons apporter également une précision à la dénomination de la commission Jeunesse, Collèges et Immobilier départemental, ce sera son appellation dorénavant.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

25

5/ REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. LE PRÉSIDENT - Sur les organismes extérieurs, je vous propose, puisqu'il s'agit quasiment exclusivement de redésigner Sébastien David dans les organismes dans lesquels nous l'avions désigné en juillet et si personne ne s'y oppose, que nous procédions à un seul vote sur l'ensemble des désignations que je vais vous lire. Pas de difficultés pour personne ? Très bien.

Il y a effectivement essentiellement Sébastien David, plus quelques ajustements que nous avons à faire, suite très souvent à des oublis lorsque nous avons passé ces énormes listes.

Pour la SAFER Occitanie, titulaire Christian Naudan, suppléant Jean-Claude Anglars. Il nous manquait le suppléant.

Pour l'OPH Aveyron Habitat au titre de la Communauté de communes Millau Grands Causses, Mme Esther Chureau, M. Patrick Pes. Pour Decazeville communauté, Mme Michèle Joseph Edmond. Pour la commune de Decazeville, M. Christian Lacombe, M. Marc Maza, M. François Marty. Pour la commune de Villefranche-de-Rouergue, M. Florian Thompson. Pour le Conseil départemental, nous avons déjà désigné, mais je vous le rappelle, Christel Sigaud-Laury et Philippe Schaab. Deux représentants d'associations dont l'objet est l'insertion dans le logement de personnes défavorisées Mme Martine Mabilde de l'Association ADMR de Millau qui a été proposée par la Communauté de communes Millau Grands Causses, et M. Jean-Marie Aubéry des centres sociaux de Millau Grands Causses proposé par la communauté de communes Millau Grands Causses.

Pour la Mission locale départementale pour l'emploi et l'insertion des jeunes en Aveyron, Mme Gisèle Rigal remplace M. Jean-Pierre Masbou.

Pour la commission d'appel d'offres du Groupement de commandes de l'environnement numérique, titulaire Émilie Saules, suppléant Sébastien David.

Pour le collège de Millau, titulaires Jean-François Galliard et Hélène Rivière, suppléants Claude Assier et Karine Orcel.

Maintenant c'est tout ce qui concerne Sébastien David, il sera titulaire au Conseil d'orientation du Centre de ressources du Rayon de Roquefort, au Syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A75, au syndicat mixte de l'aérodrome Millau-Larzac, au syndicat mixte de l'autoroute numérique A75, au Syndicat mixte du SIEDA, au collège de Saint-Affrique, au lycée agricole de Saint-Affrique, au syndicat mixte du Combalou Roquefort demain, au Service Départemental d'Incendie et de Secours, à la Commission Innovation et Numérique de l'ADF, au Syndicat mixte SMICA, à l'assemblée générale d'Aveyron Ingénierie et au Conseil départemental de sécurité civile.

Il sera suppléant au Syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport de Rodez Aveyron.

Il s'agit, concernant Sébastien David, simplement de la reconduction de ce qui avait été décidé par nous-mêmes ici le 23 juillet dernier.

Y a-t-il des oppositions à tout cela ? Des abstentions ? Plus d'erreurs ou d'omissions de ma part ? Parfait. Donc, je vous remercie.

26

7/ CRÉATION D'UN CONSEIL CITOYEN DÉPARTEMENTAL

M. LE PRÉSIDENT - Le rapport suivant est un des rapports dont j'ai parlé dans mon propos introductif qui concerne la mise en place de l'Assemblée citoyenne. Je l'ai indiqué lorsque j'ai pris la parole en début de séance, cette décision de créer une assemblée citoyenne est une promesse que nous avons faite aux Aveyronnais dans le cadre de cette nouvelle mandature qui s'ouvre.

La volonté qui sous-tend cette création, c'est évidemment celle d'associer le plus largement possible les Aveyronnais non élus aux décisions nombreuses et très variées que nous sommes amenés ici à prendre pour l'ensemble de nos concitoyens et qui sont, pour la plupart d'ailleurs, très liées à leur vie quotidienne dans bon nombre d'aspects. Nous voulons ainsi permettre que des citoyens prennent la parole, prennent connaissance des enjeux départementaux et puissent échanger, dialoguer, interagir à travers des représentants avec vous, avec nous l'Assemblée élue du Département de l'Aveyron. Nous voulons nous doter d'un moyen supplémentaire de recueillir et de mieux connaître les besoins et les attentes des Aveyronnais.

Le travail de préparation de cette création a consisté à observer ce qui peut exister dans d'autres départements. Je vous indique que nous serons parmi les premiers départements à avoir une assemblée citoyenne aux côtés de l'Assemblée départementale. Il y en a très peu, deux ou trois. Il s'agit aussi d'imaginer quel serait le fonctionnement idéal avec deux défis : celui de la représentativité évidemment, et celui de la souplesse, de la flexibilité. Nous ne voulons pas avoir affaire à un outil qui soit difficile à faire fonctionner. Il nous faut quelque chose de simple et de souple.

*Conseil départemental de l'Aveyron,
Vendredi 5 novembre 2021.*

Cette assemblée va fonctionner à double flux, c'est-à-dire que nous pourrons nous, Assemblée départementale, la saisir de certains sujets, de certains dossiers, de certaines préoccupations pour recueillir son avis. C'est d'ailleurs le cas de la première séquence de travail à laquelle nous allons l'inviter qui est le travail sur le projet de mandature.

J'avoue que j'ai souhaité vraiment que nous puissions avoir l'assemblée citoyenne en place en amont du vote que nous ferons le 10 décembre, parce que cela aurait été voler un moment très important à ces gens qu'on va solliciter que de ne pas leur permettre de porter un regard sur le projet de mandature avant même que l'Assemblée départementale ne délibère dessus.

Par ailleurs, cette assemblée citoyenne pourra elle-même se saisir, s'autosaisir de certains sujets et émettre des avis et nous proposer des avis sur certains sujets dont elle décidera au sein de sa propre existence.

Bien entendu, ce que nous espérons aussi comme effet collatéral positif, c'est que les travaux de cette assemblée citoyenne viennent participer à améliorer l'attractivité de l'Aveyron parce que les membres de cette assemblée seront autant d'ambassadeurs de ce qui se fait, de ce que nous faisons pour le département et pour les Aveyronnais.

Le périmètre d'action, je viens de l'évoquer.

La composition, puisque c'est aussi l'objet de cette délibération. Les travaux préparatoires conduisent à imaginer une composition d'au moins 28 membres, au moins parce que ce sera probablement un petit peu plus, mais on imagine aussi qu'on ne peut pas avoir une assemblée de 150 personnes, sinon cela va être très difficile à faire fonctionner.

On souhaite que parmi ses membres, 50 % soient issus de structures de la société civile organisée et qui jouent un rôle de corps intermédiaires, 25 % des personnes qualifiées et 25 % des sièges réservés à certains de nos remplaçants qui nous ont accompagnés dans le parcours que nous avons fait les uns et les autres pour devenir membres de l'Assemblée départementale, qui sont très souvent des acteurs impliqués sur le territoire ou le canton et qui, à cause de ce statut de remplaçants qui n'est pas vraiment facilitateur pour qu'une fois les élections passées, la personne puisse continuer d'avoir un rôle réel, nous ont fait part de leur désir, pour certains d'entre eux, de participer d'une manière ou d'une autre à nos travaux.

Alors évidemment, j'ajoute, tout en disant cela, qu'il n'est pas possible d'avoir les 46 remplaçants compte tenu du fait que sinon cela nous fait monter le nombre immédiatement à près de 100.

Il a été ensuite imaginé quatre collèges : le collège des Représentants des secteurs économiques, des acteurs socioprofessionnels et des associations environnementales ; le collège des acteurs de la cohésion sociale et du secteur associatif ; le collège des personnes qualifiées ; et le collège des Conseillers départementaux suppléants.

Le Conseil citoyen lui-même pourra associer directement des citoyens aveyronnais autres que ceux qui sont membres de l'assemblée, c'est-à-dire pourra faire appel à des experts, des gens qui ont une compétence particulière sur un sujet donné pour enrichir, participer et contribuer aux travaux qui seront conduits dans cette assemblée.

Le nom proposé pour l'assemblée citoyenne est « l'Assemblée pour l'Aveyron » avec une emphase sur le « pour » parce que je pense qu'il y a une véritable intention dans ce que nous faisons aujourd'hui et il y aura une véritable intention de contribution dans ce que fera cette assemblée.

Il est également prévu que, sur proposition du conseil citoyen, le Président du Conseil départemental désigne le Président ou la Présidente de l'Assemblée pour l'Aveyron.

Nous pensons également que le mandat des membres du conseil citoyen pourra être renouvelé à mi-mandat de l'Assemblée départementale, ce qui permettra à davantage de nos concitoyens de s'impliquer dans les travaux de cette assemblée.

Le Conseil citoyen sera doté d'un règlement intérieur qui fixera ses modalités de fonctionnement et d'organisation. Ce règlement sera établi par les membres du Conseil citoyen lors de sa réunion d'installation et il sera ensuite simplement validé par un arrêté que je signerai.

Voilà ce que contient ce rapport important, fondateur, que je soumetts d'abord à vos éventuelles questions ou remarques et puis au vote.

Y a-t-il des questions ?

Mme PIÉRINI - Pas forcément une question, mais une remarque de notre groupe qui souligne cette heureuse initiative, sous réserve que cet espace soit vraiment un vivier d'idées, un espace de liberté d'expression et que nous veillions à ne pas tomber dans l'entre soi. Nous voulions émettre cette remarque. Ce n'est pas une réserve, c'est juste un constat parce que l'entre soi nous semble peu constructif et surtout il nous semble aux antipodes de ce que devrait être l'esprit de cette assemblée citoyenne. Nous voulions faire part de cette remarque. Merci.

M. LE PRÉSIDENT - Pas d'autres remarques ? Bien sûr, c'est d'ailleurs une préoccupation que nous partageons. En guise de réponse, j'ai envie de vous dire tout simplement que je pense que nous faisons tous les jours la démonstration que nous ne voulons pas de l'entre soi, que nous ne voulons pas d'esprit partisan, ou même pire clanique, et qu'au contraire nous voulons que le Département, notre Assemblée départementale, cette assemblée future, soient des lieux de rassemblement, de partage, d'échanges.

On n'est pas nécessairement d'accord sur tout, tout le temps, mais je pense que c'est vraiment de la discussion que jaillit la lumière et que l'ambition que nous portons pour le Département exige de chacun qu'il amène sa contribution dans le respect des autres.

Effectivement, les désignations vont être déterminantes. Vous savez que nous les avons ouvertes à tous et que nous vous avons consultés pour composer l'assemblée initiale qui va être mise en place rapidement. Je me fais garant de cette volonté commune que nous avons de donner aux Aveyronnais un moyen supplémentaire de contribuer à l'élan que nous voulons pour le département de l'Aveyron et pour eux sans autres considérations.

Je mets ce rapport aux voix, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Je pense que nous vivons un moment important qui va bien sûr prendre corps dans les tout prochains jours, puisqu'on a repéré une date pour la séquence d'installation de l'Assemblée pour l'Aveyron et que cette date est toute proche. Elle préfigurera aussi la séance de cette assemblée au cours de laquelle elle va pouvoir examiner le projet de mandature, j'allais dire presque en même temps que nous dans sa forme globale, puisque vous l'avez examiné vous tous par chapitre. Les citoyens de

l'Assemblée pour l'Aveyron et nous dans la foulée allons devoir maintenant l'examiner dans sa forme globale. Merci beaucoup.

6/ COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

M. LE PRÉSIDENT - Le rapport suivant, qui d'ailleurs était avant celui-ci dans l'ordre des rapports, c'est la communication du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes que je laisse André nous présenter. J'avais évoqué un rapport intermédiaire lors d'une de nos précédentes réunions, là il s'agit du rapport définitif qui nous a été communiqué tout à fait récemment.

M. AT - Merci M. le Président. Chers collègues, effectivement la Chambre régionale des comptes a exercé un contrôle sur les comptes de gestion du Conseil départemental, ce contrôle portait sur exercices allant de 2014 à 2020.

Ce rapport porte sur la situation financière de l'institution et sur l'exploitation de notre réseau routier. La synthèse rapide de ce rapport indique que la situation financière du Conseil départemental est fort satisfaisante. Les investissements sont d'un haut niveau et s'approchent des 50 M€ par an. Notre capacité d'autofinancement nette est également très élevée puisqu'elle avoisine les 36 M€, ce qui permet de financer à plus de 70 % l'investissement.

On note également sur cette période une diminution importante de la charge financière, et donc des intérêts d'emprunt qui passent de 6 M€ en début de période en 2014 à 3,2 M€ en 2019. C'est lié à la baisse également des taux d'intérêt et aussi à la diminution de l'encours, puisque la dette est passée dans la même période de 191 M€ à 182 M€ fin 2019.

Concernant l'avenir, la Chambre régionale des comptes reconnaît qu'il est fort difficile de faire de la prospective compte tenu des aléas que nous connaissons liés à la crise Covid et peut-être à venir. Donc, elle ne va pas plus en avant concernant la prospective et les recommandations.

S'agissant de notre réseau routier également sur la période 2014-2019, il est noté que :

- l'investissement moyen a été de 43 M€ par an ;
- le taux d'exécution de ces travaux routiers qui était de 50 % en 2014 est arrivé proche des 100 % en 2019 puisqu'il était exactement de 92 % ;
- les dépenses de fonctionnement sur la période en moyenne ont été de 28 M€ par an dont, s'agissant du fonctionnement, 17 M€ pour le personnel et 11 M€ pour l'entretien régulier de la voirie.

La Chambre note également qu'un grand nombre de marchés sont proposés chaque année et que cela bénéficie bien sûr à un grand nombre d'entreprises du département.

Ensuite est évoquée également la sécurité routière. Il est noté que sur une période plus longue, puisqu'elle est de 25 ans, le nombre d'accidents sur le réseau routier aveyronnais a été divisé par quatre, alors que dans la même période, le trafic a été multiplié par deux.

Concernant les appels d'offres, une remarque a été faite concernant la procédure des marchés, mais nous, nous répondons que la procédure de marchés spécifiques, si l'on peut dire, permet au contraire de diminuer le coût de 25 à 50 %. S'agissant également des marchés, il est indiqué également qu'aucune irrégularité dans la gestion comptable et financière n'a été relevée. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT - Merci M. le Vice-président. Y a-t-il des remarques ? Oui M. Combet !

M. COMBET - Merci M. le Président. Juste quelques remarques d'ordre général sur ce rapport. Je crois qu'il est toujours intéressant de lire les rapports de la Cour des comptes et d'avoir un regard extérieur sur nos pratiques puisque l'objet de nos mandats d'élus est d'essayer toujours de nous améliorer, d'essayer d'être toujours plus efficaces, plus efficaces. On n'a pas à craindre ce regard extérieur et ces analyses de personnes qui ne sont pas membres de notre institution et qui essaient d'en avoir un regard critique, le plus souvent d'ailleurs positif. Il faut le reconnaître.

Sur la situation lors de la précédente mandature, André l'a bien précisé, le regard de la Cour des comptes portait sur la situation financière globale et il y avait un focus sur le réseau routier départemental. C'était sur ces deux objets que portait le rapport.

La situation financière du département, vous l'avez dit, est donnée comme satisfaisante et comme très correcte. Elle permet à la nouvelle équipe d'avoir finalement un certain nombre de possibilités d'agir.

Je vous rappelle que nous, lors de la mandature précédente, nous étions un certain nombre dans le groupe divers gauche à être élus, nous avons souvent fait des remarques, non pas sur les grands agrégats financiers, mais sur l'intérieur de ces agrégats. Je prends un exemple, notamment sur l'investissement : on ne s'est jamais opposé au montant global de l'investissement, mais on a souvent relevé que dans le cadre des investissements proposés, on aurait pu faire d'autres choix et notamment, on aurait pu sortir un peu du « tout route » ou du moins du fait que les routes soient l'essentiel des investissements lors de la mandature précédente. On verra bien sur la future mandature lors du projet et lors des budgets qui vont être votés si on reste dans un investissement où la majorité des dépenses sont consacrées aux routes ou si on est en capacité de diversifier ce type d'investissement. C'est une remarque, ce n'est pas une critique, c'est une remarque.

Chaque majorité porte les choix politiques qu'elle souhaite porter et en ce sens-là vous avez été légitimes de les porter. C'est simplement la remarque que nous souhaitions faire par rapport à ces choix.

Quelques remarques, notamment sur les routes et sur le fait que la Cour des comptes, vous y avez répondu puisque vous savez qu'il y a des rapports intermédiaires et il y a la possibilité de répondre, nous met en garde notamment sur l'adéquation entre l'état des chaussées et la programmation des travaux d'entretien et sur la possibilité de faire des perspectives pluriannuelles qui permettent en fait de cadencer et d'avoir un plan sur plusieurs années de rénovation des routes et pour éviter que parfois on ait l'impression qu'on fait telle route avant telle autre alors qu'il y avait des priorités. Je sais que vous avez relevé ces défis, que vous êtes en train de tenter de véritablement poser ces outils et que vous avez répondu à ces critiques.

En tout cas, je tenais à souligner l'importance des schémas annuels, l'importance d'engagements pluriannuels et l'importance de programmer au mieux les investissements sur la durée de la mandature. Mais évidemment, c'est une remarque et encore une fois on n'est pas dans la critique du projet de mandature puisque vous êtes en train d'y travailler. Nous prendrons notre part, nous avons fait des propositions et nous verrons à l'usage comment, comment les choses évoluent.

Voilà les quelques remarques que je souhaitais faire sur ce rapport de la Cour des comptes. Je vous remercie.

M. AT - Merci de tes observations. Oui, tu dis que les routes constituent le principal poste de dépenses en investissement, forcément, c'est la deuxième compétence du Conseil départemental ! S'il en était autrement, cela voudrait dire qu'on n'exercerait pas nos missions comme il faut.

D'ailleurs, je suis en attente de propositions pour faire des investissements nouveaux, mais on le verra peut-être dans le débat concernant le projet de mandature.

Ensuite, concernant l'entretien du réseau routier, moi je fais plus confiance à nos techniciens des routes qu'aux magistrats de la Cour des comptes pour savoir comment il faut entretenir le réseau routier.

M. LE PRÉSIDENT - Pour ce qui me concerne, je veux retenir de ce rapport que les présidents qui se sont succédé à la tête de cette maison, et ils sont d'ailleurs pour l'un d'entre eux dans l'hémicycle et pour l'autre dans le public ici présents, les deux derniers concernés par les années sur lesquelles porte ce rapport ont assuré une bonne gestion des moyens du Département qui permet aujourd'hui au département de l'Aveyron de figurer parmi les départements qui peuvent faire face à leurs obligations et peuvent en outre continuer d'avoir des projets d'investissement.

Je pense que ça nous oblige et qu'à l'heure où nous écrivons la feuille de route pour les années qui arrivent, nous devons avoir à cœur collectivement, et bien sûr la responsabilité principale m'en incombe, de faire en sorte qu'au terme des sept ans, nous puissions afficher cette même sérénité. On est dans un environnement, un contexte national général très, très fluctuant et très instable. Mais on a vraiment le devoir de faire en sorte que les moyens de nos concitoyens aveyronnais soient mobilisés à bon escient pour remplir les compétences qui sont les nôtres, mais aussi satisfaire leurs attentes légitimes.

La Chambre régionale des comptes a une facilité, c'est qu'elle fait une analyse rétrospective, donc elle porte un avis sur des choses qui, de toute façon, sont faites. Pour ce qui est de la programmation, de la prospective, nous sommes dans un exercice un peu plus périlleux parce que nous nous écrivons une feuille de route pour une durée relativement longue dans l'exercice des responsabilités locales, qui est de sept ans, et moi je vous ai dit d'emblée que nous voulons avoir à chaque fois le regard le plus lointain possible, domaine par domaine, mais toujours le lier à une considération budgétaire. Parce qu'évidemment, faire des plans sur la comète, c'est à la portée de tout le monde ; s'assurer que l'on puisse ensuite réellement les rendre possibles, c'est autre chose.

On va présenter, je le répète, un projet de mandature sur sept ans qui, évidemment, sera adaptable et amendable en cours de route parce qu'on n'est pas non plus Madame Soleil, mais qui sera assorti d'une projection budgétaire à vue aussi longue que possible. Je tiens absolument à cela parce que nous le devons encore une fois aux équipes qui nous ont précédés, mais nous le devons aussi à nos concitoyens qui, bien entendu, par les temps qui courent et dans la période du « quoi qu'il en coûte » nationale, sont de plus en plus regardants sur la manière dont on mobilise leurs deniers.

Au niveau local, je crois qu'on leur doit cette très grande transparence et cette très grande vigilance.

Ce rapport définitif n'appelle pas de vote de votre part. C'est un porter à connaissance. Dorénavant, chaque Conseiller départemental a eu connaissance de ces éléments.

8/ PROGRAMME NUMÉRIQUE ET INNOVATION : CRÉATION D'UN PÔLE « NUMÉRIQUE INNOVATION ET ÉNERGIES »

M. LE PRÉSIDENT - Nous passons au rapport suivant qui concerne la création du pôle Numérique Innovation et Énergie et je laisse Sébastien David le présenter.

M. DAVID - Merci Président, chers collègues, je suis ravi à la fois de présenter ce rapport et ravi d'être avec vous ce matin pour quelques semestres ou années, j'espère.

Le 23 juillet, nous actions tous ensemble l'intention de créer un outil moderne et performant autour du numérique, autour des services du Département, autour des services du SIEDA et au service du SMICA.

Je me permets juste, sans être trop long, un élément de contexte qui relève de l'actualité nationale et européenne. La Presse, ces jours-ci, a identifié la France comme un pays européen en avance sur le déploiement du très haut débit à l'échelle européenne et l'Aveyron est en avance à l'échelle nationale. Cela veut dire que dans l'Aveyron on a une double spécificité, une avance numérique qui est un facteur d'attractivité incommensurable et l'attractivité, mon cher Jean-Luc Calmelly, est un élément de nos politiques publiques transversales à plusieurs niveaux.

Notre idée est d'avoir un outil performant et dynamique pour l'Aveyron avec différents objectifs stratégiques pour ce grand pôle Numérique Innovation Énergie.

Le premier est l'attractivité, je viens de le dire, la volonté d'innover à l'échelle de l'Aveyron et que chaque Aveyronnais qui veut innover sur ce secteur-là puisse avoir un accompagnement du Conseil départemental, bien sûr avec au cœur de nos compétences les solidarités, que ces dispositifs ne laissent pas des gens au bord de la route qui ne peuvent pas utiliser les outils numériques ou qui ont des difficultés à les utiliser. Aller plus loin dans nos politiques publiques pour qu'à la fois le Département et nos communes, pour que chacune de ces collectivités puisse être accompagnée au titre des actions publiques 2022 dans des nouveaux dispositifs autour du numérique.

Le deuxième thème de ce grand pôle c'est l'énergie, qui est à la fois une mutation et une transition environnementale. On souhaite passer d'une gestion d'un système d'énergie centralisée et unidirectionnelle où l'on va de la production vers la consommation à une meilleure interaction entre l'offre et la demande en termes d'énergie. Ce sont ces fameuses marguerites, cela veut dire que notre consommation puisse être analysée en fonction de l'usage qu'on veut en faire. C'est le grand thème sur lequel le Conseil départemental doit être positionné. C'est en fait le circuit court de l'énergie, produire de l'énergie en Aveyron et pouvoir la consommer en Aveyron.

Le troisième thème autour de ce projet c'est l'innovation, que l'innovation puisse être au cœur de nos dynamiques publiques, au cœur des dynamiques publiques du Conseil départemental et au cœur des dynamiques publiques à destination directe des Aveyronnais. De façon à ce que l'Aveyron soit un département éco responsable, que sur l'énergie, les mobilités douces autour du vélo, autour de la voiture électrique, il puisse avoir toute sa place. On connaît, cher André, la place qu'a la voiture dans le déplacement sur nos départements ruraux, la place aussi pour la transition énergétique, le vélo et la voiture électrique.

L'élément fondamental, c'est que nous, élus locaux, nous soyons les acteurs de la promotion de l'Aveyron comme un département connecté, innovant et éco responsable.

*Conseil départemental de l'Aveyron,
Vendredi 5 novembre 2021.*

L'objet de ce projet de rapport est de doter l'Aveyron d'un grand pôle autour du Numérique, de l'Innovation, et de l'Énergie ; bien sûr partir de l'existant, partir des services du Département, partir de la technique qu'a montée le SMICA pendant de très nombreuses années et des dispositifs qu'a montés le SIEDA. L'objectif, c'est de monter cette association de préfiguration pour que durant l'année 2022 nous puissions être en phase de réflexion afin qu'au 1^{er} janvier 2023 ce grand pôle du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie soit opérationnel au service des Aveyronnais.

Voilà Président une présentation rapide de ce grand pan de mandature.

M. LE PRÉSIDENT - Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur Couffignal.

M. COUFFIGNAL – Président merci. Le pôle juridique est à déterminer puisque l'année 2022 sera mise à profit pour cela.

Je voudrais rappeler quand même qu'il y a une histoire avec le SIEDA et le SMICA qui sont des organismes qui ne sont pas exclusivement du Conseil départemental.

Je ressens certaines inquiétudes dans le personnel de ces identités-là. Loin de moi l'idée de ne pas faire ce rapprochement entre ces identités, mais je voudrais qu'on soit attentif au personnel en place pour mener nos réflexions. Voilà le premier élément.

Le deuxième élément, c'est sur les mobilités douces. On parle de recharges, notamment pour les vélos électriques, je pense qu'il faut être plus ambitieux, mais ce sera peut-être à décliner avec une autre politique départementale. Effectivement, il faut à mon sens accompagner les communautés de communes dans la coordination des plans de mobilité douce et aussi en les accompagnant financièrement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – D'autres remarques ? Mme Piérini !

Mme PIÉRINI - Notre collègue vient de parler de ce pôle, effectivement je ne sais pas si l'Aveyron est suffisamment connecté, ni même suffisamment innovant, mais en matière d'énergie tout de même, tu as parlé, Sébastien, des circuits courts de l'énergie, je tiens juste à préciser que l'Aveyron est déjà à énergie positive et produit de l'énergie bien au-delà de ce dont on a besoin.

Je voulais juste dire que sur ce domaine-là je suis certaine qu'on est performant. Merci.

M. LE PRÉSIDENT - Y a-t-il d'autres remarques ? Simplement une précision : ce qui a été présenté dans ce rapport, c'est une méthode, un calendrier et des objectifs.

Le calendrier prévoit à peu près 12 mois de préfiguration. La préfiguration va se faire à deux étages : un étage directement lié à l'opérationnel des deux structures dont nous avons parlé, à savoir le SMICA et le SIEDA et un comité de pilotage sera constitué avec les présidents, les bureaux et les directeurs de ces structures pour que, justement, les personnels, mais aussi les membres, autres membres, parce que vous le dites très justement, nous ne sommes pas du tout seuls dans ces avions-là, soient informés pas à pas, associés pas à pas et puissent adhérer à la démarche en toute connaissance de cause.

Pour ce qui est de l'étage de notre implication, comme nous l'avons fait pour d'autres structures que nous avons mises sur rampe de lancement, il sera représentatif de l'Assemblée et donc chacun pourra contribuer à ce travail de peaufinage des orientations, des objectifs et de la façon dont nous voulons aboutir à la création du pôle numérique au 1^{er} janvier 2023. Donc, aucune inquiétude de ce point de vue-là.

Je mets aux voix ce rapport, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous en avons donc terminé avec les rapports de la session et sans faire d'interruption qui serait superflue, je vous propose que nous enchaînions directement sur la commission Permanente.

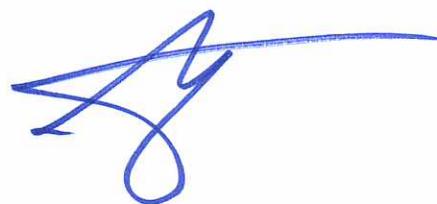
(La séance est levée à 11h30)

Le Président,



Arnaud VIALA

Le secrétaire de séance,



André AT